

Année 2017



RAPPORT ANNUEL

**Sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des Déchets**



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU**

44 rue Vilette Gâté

28400 NOGENT LE ROTROU

Tel : 02.37.29.68.56—FAX : 02.37.29.68.69

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	5
A – LE TERRITOIRE	5
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT	6
1. Le Comité Syndical	6
2. Le Bureau Syndical	7
3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 1 ^{er} janvier 2017)	7
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT	8
1. Les compétences	8
2. Le mode de financement	8
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	8
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	10
2.3 - TVA à taux réduit.....	11
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	12
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	12
1. Les déchets des ménages	12
1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	12
1.2. Les Collectes Sélectives	13
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte.....	14
1.4. Les Déchetteries.....	14
2. Les déchets non ménagers	16
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères.....	16
2.2. Collectes en Déchetteries.....	16
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	17
3. Les tonnages collectés et leur évolution	18
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)	18
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte	19
3.3. Les tonnages collectés en déchetteries.....	19
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	22
1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés	22
2. Les unités de traitement et de valorisation	23
2.1. L’Usine d’Incinération	23
2.2. Le Centre de Tri	26
2.3. La Plate-forme de Compostage	29
2.4. Le Centre d’Enfouissement Technique.....	29
C. PERFORMANCES DU SICTOM	30
1. Réduction des quantités de déchets produits.....	30
2. Valorisation	31
D. COMMUNICATION ET PREVENTION	33
1. Communication : Sensibilisation au tri.....	33
1.1 - Les Outils de Communication.....	33
1.2 - Les Animations	35
1.3 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri	36
2. Prévention et réduction des déchets	36
2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention »	36
2.2 - La collecte des textiles	47
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L’HOMME ET A L’ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D’ELIMINATION DES DECHETS	49
1. RAPPEL de quelques mesures prises ces dernières années	49
2. Actions engagées au cours de l’année 2017	51
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	53
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	53
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF).....	54
C. LES RECETTES	55
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	56
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers	56

2. Le service des DECHETTERIES.....	57
3. Le service PREVENTION	58
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2016)	59
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	61
A. LE SERVICE.....	61
B. LES TONNAGES COLLECTES	61
C. LES COUTS	62
ANNEXES	63
GLOSSAIRE	68

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **45 communes**, pour **34 265 habitants** (donnée INSEE 2014), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou au 1^{er} janvier 2017.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une **usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril 1977.

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est **conteneurisée**. Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchetteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut transmise par le SICTOM au SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir).

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

En 2003, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, en amplifiant sa **communication** sur le tri sélectif. Le syndicat se lance également dans la prévention par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel** et un **programme local de prévention** (dès 2012).

Dès 2015, le SICTOM engage la rénovation de son parc de déchetteries, par l'extension de la déchetterie de Thiron Gardais et celle de Charbonnières en 2017.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

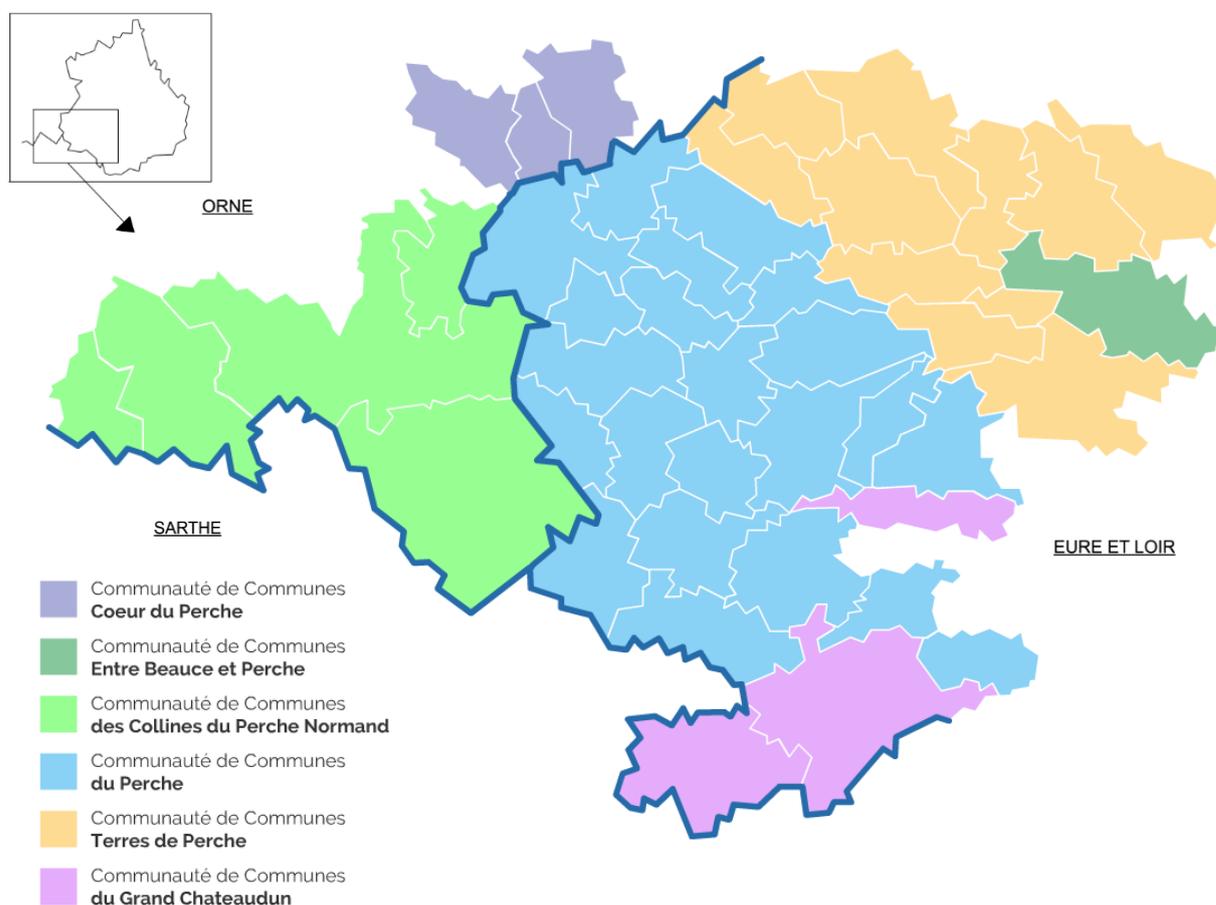
Le Syndicat compte **45 communes**, pour **34 265 habitants** (donnée INSEE 2014 – population connue au 1^{er} janvier 2017), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réorganisation territoriale, plusieurs Communautés de Communes ont fusionné, ont agrandi leur périmètre ou bien ont été dissoutes. Le périmètre du SICTOM n'a pas évolué. Néanmoins, la carte intercommunale a été modifiée.

Les 45 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent le Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil sur Huisne, l'Hermitières et Saint Agnan sur Erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL AU PERCHE. De même, le territoire de Dancé fait dorénavant parti de la commune nouvelle de PERCHE EN NOCE et le territoire de Condeau fait dorénavant parti de la commune nouvelle de SABLON SUR HUISNE.

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - ANNEE 2017

Population municipale INSEE 2014 connue au 1er janvier 2017

département 28		département 28		département 61	
Communauté de communes du Perche		Communauté de communes TERRES DE PERCHE		Communauté de communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
Argenvilliers	345	Chassant	335	Bellou le Trichard	226
Authon du Perche	1240	Combres	556	Ceton	1823
Beaumont les Autels	426	Coudreceau	454	St Germain de la Coudre	790
Bethonvilliers	137	La Croix du Perche	179	Val au Perche	3752
Brunelles	567	Frazé	511	St Hilaire / Erre	538
Champrond en Perchet	397	Frétigny	504		7 129
Chapelle Royale	310	Happonvilliers	296		5 communes
Charbonnières	257	Marolles les Buis	227	département 61	
Coudray au Perche	357	Nonvilliers Grand'Houx	427	Communauté de communes CŒUR DU PERCHE	
La Gaudaine	176	St Denis d'Authou	497	Condeau (Sablon/Huisne) *	422
Les Autels Villevillon	160	Thiron-Gardais	1031	Dancé (Perche en nocé) *	361
Les Etillieux	222		5 017	St Pierre la Bruyère	452
Luigny	377		11 communes		1 235
Margon	1233				3 communes
Miermaigne	222	département 28		département 28	
Nogent-le-Rotrou	10130	Communauté de communes du GRAND CHATEAUDUN		Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE	
Soizé	298	La Bazoche-Gouet	1 234	Montigny le Chartif	664
Souancé au Perche	542	Moulhard	149		1 commune
St Bomer	206	Chapelle Guillaume	195		
St Jean Pierre Fixte	270		1 578		3 communes
Trizay	456				
Vichères	314				
	18 642		22 communes		
				TOTAL POPULATION	34 265
					hab
					45 communes

B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

1. Le Comité Syndical

- Composition du Comité :**

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, **66 délégués titulaires** sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.



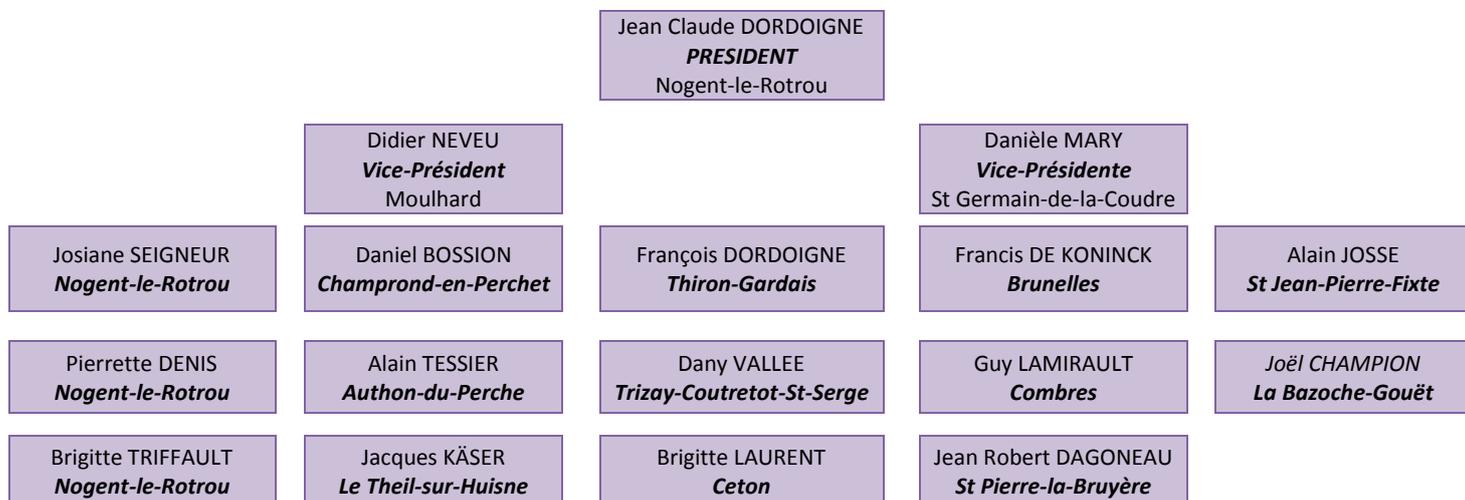
- Missions du comité :**

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau depuis le 9 juin 2017 :**

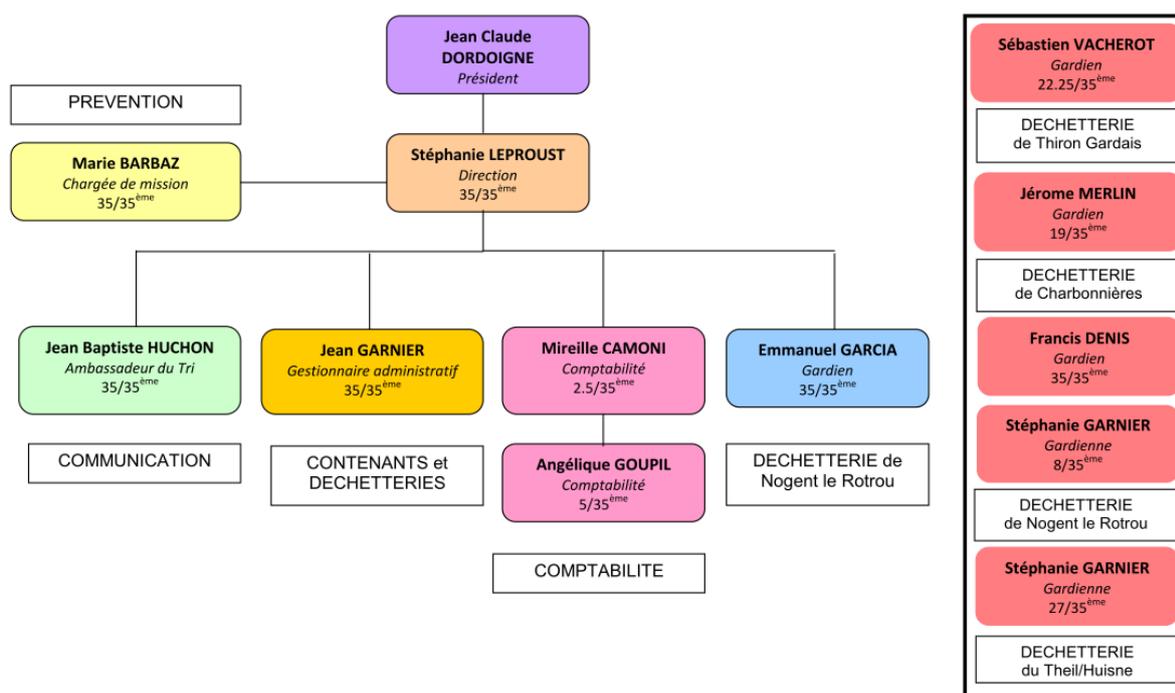


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 1^{er} janvier 2017)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 7 agents et 4 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



Personnel mis à disposition du SICTOM

C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets de déchetterie et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** a été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchetteries. Les autres missions font l'objet de marchés de services.

2. Le mode de financement

2.1 – Participations des EPCI via la TEOM

⇒ Principe



Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution était inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième le produit de la TEOM qu'elles ont perçu.

⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'utilisateur. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.

Eure et Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazoche-Gouet, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution

Evolution des participations des Communautés de Communes



	2016	2017	Evolution	Cout moyen en Eure et Loir en 2013
Montant des participations des CDC	3 183 912 €	3 078 712 €	-1,01%	
Euros/habitants	91,20 €/hab*	89,85 €/hab**	-1,48 %	105,30 €

*base pop 2016 : 34 912 hab

**base pop 2017 : 34 265 hab

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Celui-ci est **inférieur au coût moyen par habitant constaté sur le département d'Eure et Loir.**

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe

Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

Avec la mise en place de la redevance spéciale **dès le 1er Janvier 2015**, le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les professionnels **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** sont concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive à blanc leur a été soumise en 2014.

10 établissements ont signé la convention « redevance spéciale » pour l'année 2015. La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les professionnels en question, ont toujours, la possibilité de faire appel à des prestataires privés et de gérer eux-mêmes leurs déchets, auquel cas, ils ne seraient pas soumis à cette redevance spéciale.

Au 1^{er} janvier 2017, seulement **6 entreprises** ont renouvelé la convention REDEVANCE SPECIALE avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service

La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vc : volume collecté (m³/semaine)

Vi : Volume installé

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Les tarifs proposés pour l'année 2017 sont :

Location et maintenance des bacs (L) :	38,72 € TTC / m³ / an
Collecte (C) :	88,88 € TTC / tonne
Traitement (incinération) (T) :	137,93 € TTC / tonne

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2016.

2.3 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** (5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% à partir du 1^{er} janvier 2014) au lieu de 20% depuis le 1^{er} janvier 2014) sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte à porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent le Rotrou, construit en 2009 et géré par le SOMEL, avant d'être transportées à l'usine d'incinération ORISANE



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 01/01/2017 de **14 965 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 203 660 litres. Ces bacs **sont loués** à la société CITEC.



⇒ La fréquence de collecte

Elle varie de **une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Bethonvilliers	lundi
Brunelles	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne (Val au Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etillieux	samedi
l'Hermitière (Val au Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val au Perche)	mercredi
Margon	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle-Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chasant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau (Sablon sur Huisne)	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau	lundi
Dancé (Perche en nocé)	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny	lundi
Gemages (Val au Perche)	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazoche-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi

Montigny-le-Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre (Val au Perche)	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire / Erre	jeudi
St Jean Pierre Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

MODIFICATIONS intervenues depuis l'année 2016 :

- ⇒ **Simplification des consignes de tri** : les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans les mêmes contenants
- ⇒ **Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de MARGON**
- ⇒ **Mise en place de conteneurs pour la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Nogent le Rotrou**

⇒ **Les flux**

Jusqu'en 2016, le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

⇒ Depuis le 07 mai 2016, le SICTOM a décidé de **simplifier les consignes de tri** en collectant en mélange les emballages et les papiers.

⇒ **Les modalités de collecte**

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire
Contenants			 	
Nombre et volumes	120L pour l'habitat individuel et 240 L pour	203 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel)	177 conteneurs de 4 ou 6 m ³

	l'habitat collectif Bacs loués à la société PLASTIC OMNIUM		+ bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 45 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 45 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - captage plus important, - pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - adapté à l'habitat peu dense, - évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2017, 5 230 sacs ont été vendus** dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri

Les deux premières (Thiron Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat. La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Thiron Gardais en 2015** et à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Charbonnières au cours de l'année 2017**.



⇒ Les Déchets acceptés



⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetteries notamment :



Egalement les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

Déchetteries		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Nogent-le-Rotrou	HIVER du 01/10 au 31/03	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30/17h
	ETE du 01/04 au 30/09	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-17h30
Thiron Gardais	HIVER du 01/10 au 31/03	14h-17h30		14h-17h30		14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
	ETE du 01/04 au 30/09	14h-17h30		9h-12h 14h-17h30		9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Charbonnières		9h-12h	-	13h30-17h30	-	14h-17h	9h-12h 14h-17h
Le Theil-sur-Huisne		13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h15

Modification des horaires de la déchetterie de THIRON GARDAIS cette année, avec création d'un horaire été et d'un horaire Hiver : en raison des pics de fréquentation l'été et de la charge de travail conséquente à l'agrandissement du site, il a été nécessaire d'optimiser le temps de présence du gardien de la déchetterie de Thiron Gardais, en harmonisant les horaires d'ouverture, en élargissant le temps d'ouverture au public l'été et en le réduisant l'hiver.

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (**REP**) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchetteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Les sites de NOGENT LE ROTROU et du THEIL SUR HUISNE le seront d'ici peu.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 45 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **3 000L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 3 000L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2017, **6 gros producteurs** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 42 bacs pour un volume de 22 570 L au 1^{er} janvier 2017. Ces bacs **sont loués** à la société **CITEC Environnement**.



2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) dans la limite de 2 m³ par semaine	les gravats (déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m³	limité à 2 m³ par semaine
	les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m³	
	les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m³	limité à 12 m³ par semaine
	les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg	



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

• **Nombre de bénéficiaires :**

108 professionnels ont effectués des dépôts payants en déchetteries au cours de l'année 2017
247 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

• **Volume de déchets déposés :**

	2016	2017
Encombrants	495 m3	509 m3
Gravats	123 m3	88 m3
Déchets toxiques	1 182 kg	1003 kg
Déchets verts	90 m3	107 m3

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchetteries**.

• **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

• **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.
76 t de cartons ont été collectés en 2017.

3. Les tonnages collectés et leur évolution

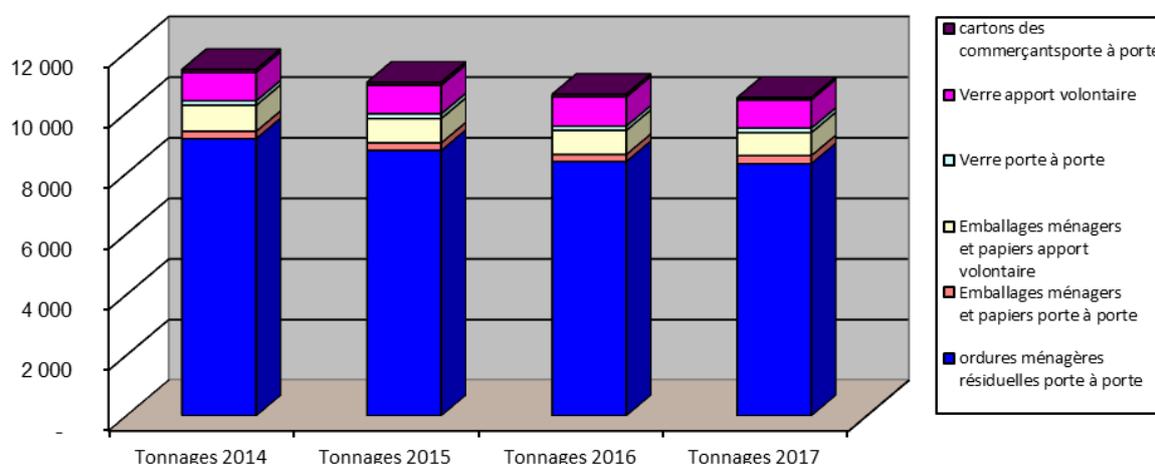
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution 2016-2017
OM	Collecte des ordures ménagères	porte à porte	8 756	8 389	8 318	-0,85%
SELECTIF	Emballages ménagers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	220	80	-	-
		porte à porte	234	85	-	-
	Papiers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	574	172	-	-
	BIFLUX (emballages et papiers en mélange) A partir du 07/05/2016	apport volontaire		504	684	+35,71%
		porte à porte		182	320	+75,82%
	Verre	apport volontaire	958	929	883	-4,95%
		porte à porte	144	153	225	+47,06%
	Cartons des commerçants	porte à porte	85	73	76	+4,48%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 246</i>	<i>2 215</i>	<i>2 188</i>	<i>+0,47%</i>
	TOTAL		10 971	10 567	10 506	-0,57%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une légère diminution des déchets collectés sur l'année 2017.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du

centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2015	2016	2017
Déchets verts en PAP	23,78 t	23,22 t	24,88 tt

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon** (prestation effectuée sur 6,5 mois de l'année) sont stables par rapport à l'année dernière.

3.3. Les tonnages collectés en déchetteries

Type	Déchetteries	2014	2015	2016	2017	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	379,58 t	297,82 t	334,04 t	278,52 t	
	Charbonnières	393,60 t	298,70 t	349,98 t	305,30 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 362,91 t	1 396,14 t	1135,83 t	1 088,76 t	
	Le Theil-sur-Huisne	470,22 t	410,48 t	348,58 t	362,92 t	
	Total	2 606,31 t	2 403,14 t	2 168,43 t	2 035,50 t	- 6,13 %
Encombrants	Thiron-Gardais	413,76 t	304,82 t	383,09 t	389,26 t	
	Charbonnières	322,46 t	314,70 t	358,63 t	296,30 t	
	Nogent-le-Rotrou	802,64 t	834,24 t	880,12 t	920,52 t	
	Le Theil-sur-Huisne	277,92 t	276,32 t	311,36 t	340,22 t	
	Total	1 816,78 t	1 730,08 t	1 933,20 t	1 946,30 t	+ 0,68 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	680,82 t	490,02 t	594,71 t	597,34 t	
	Charbonnières	442,08 t	357,02 t	412,86 t	329,22 t	
	Nogent-le-Rotrou	2 095,32 t	1 815,08 t	2012,62 t	2 078,68 t	
	Le Theil-sur-Huisne	718,00 t	580,52 t	648,56 t	649,80 t	
	Total	3 936,22 t	3 242,64 t	3 668,75 t	3 655,04 t	- 0,37 %
Cartons	Thiron-Gardais	39,44 t	36,22 t	41,78 t	39,34 t	
	Charbonnières	35,46 t	34,08 t	30,88 t	30,36 t	
	Nogent-le-Rotrou	60,28 t	60,56 t	62,68 t	64,10 t	
	Le Theil-sur-Huisne	33,92 t	39,08 t	37,90 t	36,18 t	
	Total	169,10 t	169,94 t	173,24 t	169,98 t	- 1,88 %
Métaux	Thiron-Gardais	73,94 t	60,66 t	86,62 t	81,72 t	
	Charbonnières	70,60 t	83,34 t	84,18 t	63,02 t	
	Nogent-le-Rotrou	132,92 t	145,44 t	151,02 t	156,60 t	
	Le Theil-sur-Huisne	73,84 t	70,56 t	74,92 t	84,44 t	
	Total	351,30 t	360,00 t	396,74 t	385,78 t	- 2,76 %

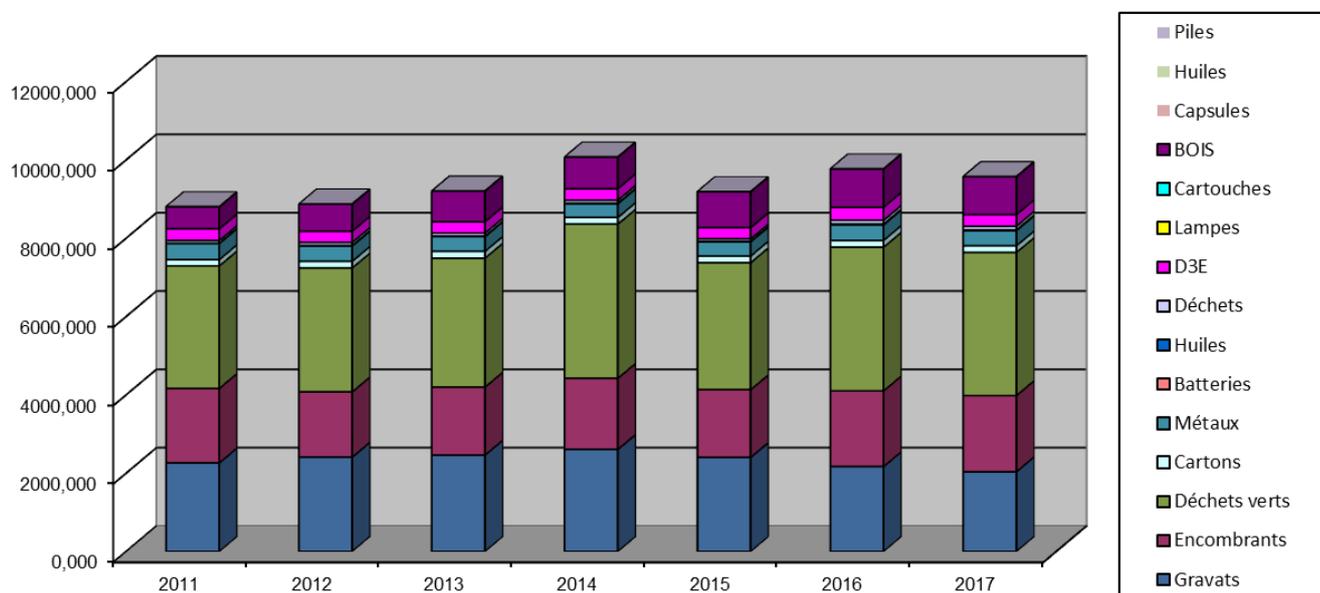
Batteries	Thiron-Gardais	1,596 t	1,457 t	2,996 t	1,493 t	
	Charbonnières	1,036 t	0,000 t	0,269 t	0,656 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,802 t	2,810 t	3,150 t	2,844 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,188 t	0,106 t	0,258 t	0,141 t	
	Total	4,622 t	4,373 t	6,673 t	5,134 t	- 23,06 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	2,340 t	2,250 t	4,050 t	3,600 t	
	Charbonnières	2,430 t	2,070 t	3,690 t	2,430 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,140 t	4,140 t	5,67 t	5,760 t	
	Le Theil sur Huisne	1,980 t	2,340 t	1,350 t	1,800 t	
	Total	10,890 t	10,800 t	14,760 t	13,590 t	- 7,93%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	12,777 t	10,086 t	16,956 t	16,632 t	
	Charbonnières	13,620 t	13,436 t	19,447 t	14,308 t	
	Nogent-le-Rotrou	30,282 t	27,825 t	38,902 t	41,908 t	
	Le Theil-sur-Huisne	17,995 t	13,558 t	21,690 t	22,091 t	
	Total	74,672 t	64,905 t	96,995 t	94,939 t	- 2,12 %
Piles	Thiron-Gardais	0,474 t	0,426 t	0,726 t	0,399 t	
	Charbonnières	0,385 t	0,000 t	0,740 t	0,455 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,442 t	3,890 t	1,043 t	1,061 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,964 t	0,269 t	0,519 t	1,153 t	
	Total	3,265 t	4,585 t	3,028 t	3,068 t	+ 1,32 %
DEEE	Thiron-Gardais	54,900 t	50,196 t	59,800 t	60,451 t	
	Charbonnières	47,849 t	45,589 t	50,678 t	39,835 t	
	Nogent-le-Rotrou	136,065 t	132,160 t	158,067 t	138,716 t	
	Le Theil-sur-Huisne	55,162 t	55,678 t	61,703 t	58,001 t	
	Total	293,976 t	283,623 t	330,248 t	297,003 t	- 10,07 %
DASRI	Thiron-Gardais					<i>Arrêt de la collecte En 2014</i>
	Charbonnières					
	Nogent-le-Rotrou					
	Le Theil-sur-Huisne					
	Total	0 t	0 t	0 t	0 t	
Lampes	Thiron-Gardais	0,132 t	0,094 t	0,023 t	0,080 t	
	Charbonnières	0,164 t	0,258 t	0,122 t	0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,317 t	0,376 t	0,516 t	0,171 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,243 t	0,209 t	0,073 t	0,118 t	
	Total	0,856t	0,937t	0,734 t	0,369	- 49,73%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,160 t	0,144 t	0,203 t	0,096 t	
	Charbonnières	0,071 t	0,054 t	0,034 t	0,033 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,249 t	0,217 t	0,246 t	0,129 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,094 t	0,108 t	0,114 t	0,071 t	
	Total	0,574 t	0,523 t	0,597 t	0,329 t	- 44,89%
Bois	Thiron-Gardais	128,10 t	110,06 t	157,62 t	156,50 t	
	Charbonnières	96,66 t	122,64 t	115,14 t	111,12 t	
	Nogent-le-Rotrou	431,52 t	516,08 t	523,29 t	521,86 t	
	Le Theil-sur-Huisne	148,30 t	166,92 t	180,02 t	176,42 t	
	Total	804,580 t	915,700 t	976,070 t	965,90 t	- 1,04%

Capsules nespresso	Thiron-Gardais	0,325 t	0,213 t	0,195 t	0,157 t	
	Charbonnières	0,230 t	0,296 t	0,193 t	0,156 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,747 t	0,794 t	0,800 t	0,470 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,159 t	0,184 t	0,804 t	0,152 t	
	Total	1,461 t	1,487 t	1,992 t	0,935 t	

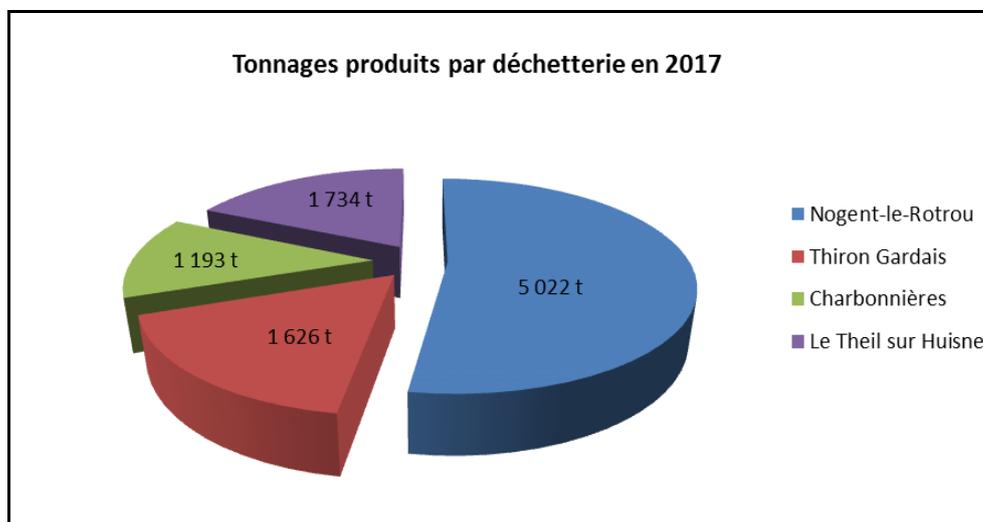
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,305 t	0,192 t	0,525 t	0,541 t	
	Charbonnières	0,098 t	0,101 t	0,297 t	0,291 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,436 t	0,473 t	0,511 t	0,664 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,280 t	0,532 t	0,340 t	0,484 t	
	Total	1,119 t	1,298 t	1,673 t	1,980 t	

TOTAL	10 075,72 t	9 194,03 t	9 773,13 t	9 575,847 t	- 2,02%
--------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------	----------------

Evolution des tonnages de déchetteries



⇒ Diminution de **-2,02%** des tonnages de déchets collectés en déchetteries en 2017.



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles (Compétence du SOMEL)	Usine d'incinération Orisane NOVERGIE à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	NATRIEL Agglomération du Pays de DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	NCI Environnement Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	Beaufils Récupération Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	NCI Environnement Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75) et ECOTEXTILES Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEME via SITA Gélainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SITA Gélainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	NCI Environnement C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le mans (72)	Valorisation
Lampes	RECYLUM - PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



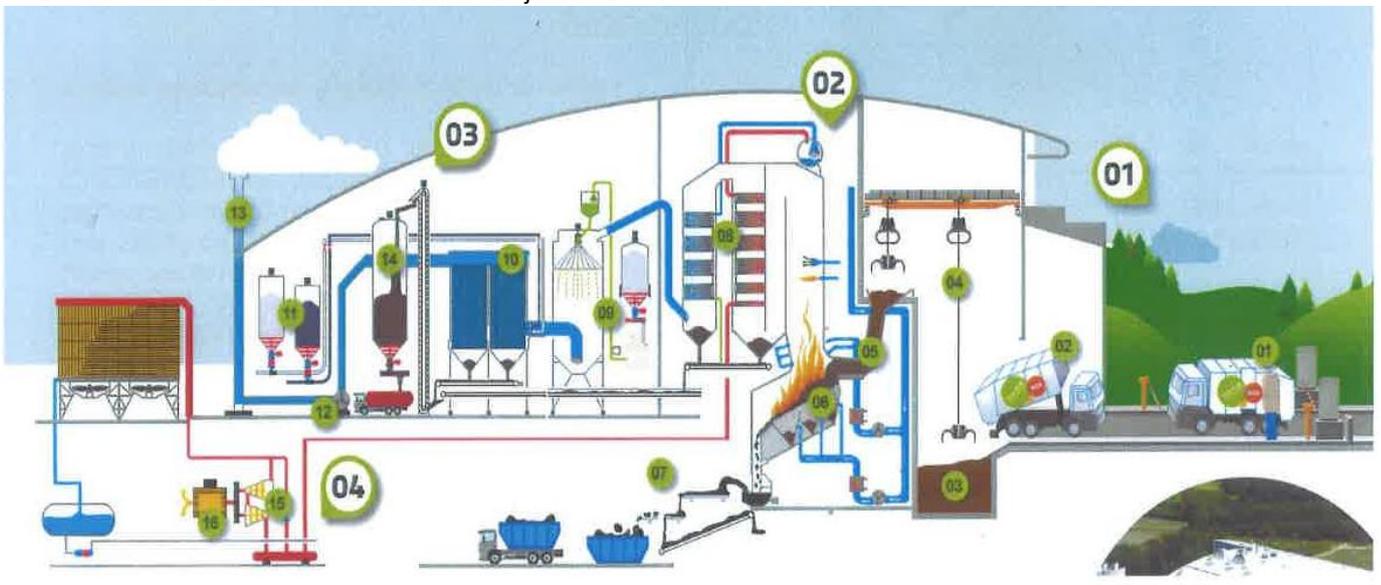
L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SOMEL, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir**.

Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **ORISANE**.

⇒ **Dispositif technique de l'usine d'incinération**
(source Orisane)

Localisation : La Mare Corbonne
28300 MAINVILLIERS
Exploitant : NOVERGIE/SITA
Groupe SUEZ Environnement

L'usine ORISANE a été mise en service au 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau de la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

⇒ **Origine des apports et tonnages traités**

Par le biais d'une convention de coopération qui s'achève au 31 décembre 2018, ORISANE valorise les déchets de Chartres Métropole, et du SOMEL qui comprend l'agglomération du Pays Dreux, le SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou et le SICTOM de La Loupe/Courville.

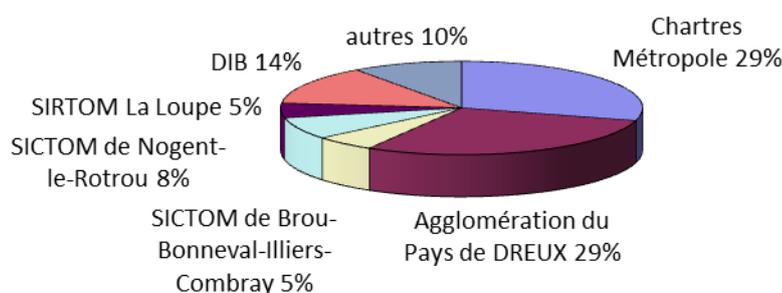
Le SYRTOM du Pays Chartrain a été dissout au 1^{er} janvier 2013 suite à l'extension de Chartres métropole.

Le SYROM de Dreux a été dissout au 1^{er} janvier 2014 suite à l'extension de Dreux Agglomération devenue Agglomération du Pays de Dreux.

Des déchets industriels banals (DIB) sont également traités à ORISANE.

	2014	2015	2016	2017
CHARTRES METROPOLE	33 374 t	32 242 t	32 036 t	32 198 t
Agglomération du Pays de DREUX	30 170 t	32 526 t	31 953 t	31 825 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	6 685 t	5 743 t	5 805 t	5 939 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	9 147 t	8 756 t	8 389 t	8 318 t
SIRTOM La Loupe	6 431 t	6 241 t	5 880 t	5 569 t
DIB	17 272 t	18 752 t	14 672 t	14 792 t
Autres clients ORISANE	8 709 t	5 339 t	18 820 t	10 818 t
TOTAL	111 788 t	109 599 t	111 555 t	109 459 t

Provenance des ordures ménagères valorisées à Orisane en 2017



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2015	2016	2017
Production de mâchefers	23 806 tonnes	24 890 tonnes	23 554 tonnes
	Soit 216,22kg /t de déchets	Soit 224 kg /t de déchets	Soit 215 kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2015	2016	2017
Métaux ferreux valorisés	2 017 tonnes 8,47% des mâchefers bruts 1,840% des tonnes traitées	1 931 tonnes 7,758% des mâchefers bruts 1,736% des tonnes traitées	1 851 tonnes 7,858% des mâchefers bruts 1,691% des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	192 tonnes 0,81% des mâchefers bruts 0,175% des tonnes traitées	177 tonnes 0,711% des mâchefers bruts 0,159% des tonnes traitées	182 tonnes 0,773% des mâchefers bruts 0,166% des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	21 597 tonnes	22 782 tonnes	21 521 tonnes

- Production d'électricité

	2015	2016	2017
Production d'électricité	65 046 MWh 0,591 MWh/tonne traitée	56 818 MWh 0,511 MWh/tonne traitée	55 367 MWh 0,504 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2015	2016	2017
Production de refiom	5 262 tonnes 48,01 kg/tonne traitée	5 340 tonnes 48 kg/tonne traitée	4 868 tonnes 44 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1) de Laval.

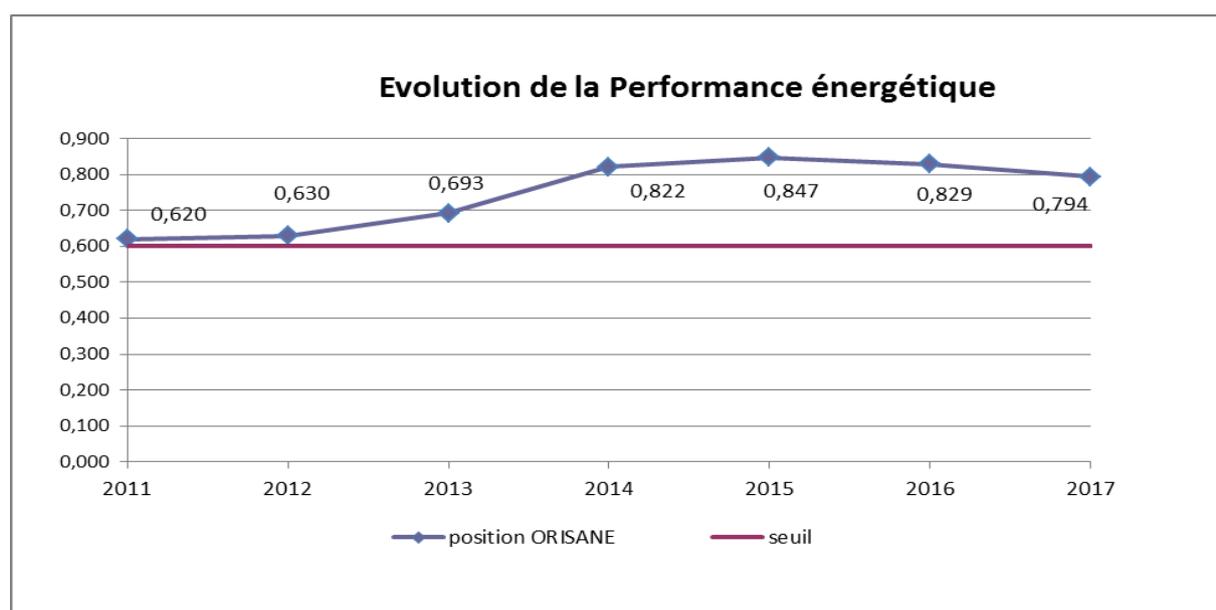
⇒ Performance énergétique de l'usine

La production électrique d'ORISANE est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un groupe turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique d'Orisane. Pour l'année 2017, le taux de performance s'élève à **0,794**.



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés dans un centre de tri, NATRIEL à DREUX

Localisation : ZA de la Rabette
28100 DREUX
Exploitant : Agglomération du Pays de DREUX

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Créé en 2005, le centre de tri était initialement composé :

- ❖ d'une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages),
- ❖ d'une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ d'une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ d'une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ d'une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

Au cours du **1^{er} trimestre 2014**, ce centre de tri a été modernisé. Le process comporte dorénavant un tri optique des corps creux (bouteilles, flacons...) et des corps plats (papiers, cartons, magazines...), et un tri automatisé des métaux.

L'automatisation lui permet de rester compétitif en augmentant sa capacité pour trier **jusqu'à 24.000 tonnes de déchets recyclables par an**.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	PAPREC - Limay (78)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	PAPREC - Elven (56)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	SITA chez ARCELOR – Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	AFFIMET - Compiègne (60)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SITA - Descartes (37)	Carton recyclé
Briques	GEORGIA PACIFIC - Hondouville (27)	Papier toilette, essuie tout
Gros de magasins	SEMARDEL - Vert Le Grand (91)	Papiers

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent le Rotrou.

❖ La composition des EMBALLAGES à la sortie du centre de tri est la suivante (moyenne porte à porte et apport volontaire) (en %) (Jusqu'au 07/05/2016)

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	refus	Gros de magasin
2009	7,18	0,35	13,09	2,74	7,14	29,68	4,36	12,67	22,78	
2010	11,04	0,59	13,43	2,42	7,91	25,66	4,99	9,77	24,20	
2011	9,44	0,43	12,90	2,33	7,98	27,69	4,63	8,03	26,56	
2012	11,57	0,72	13,1	2,89	8,12	27,47	4,42	8,54	23,18	
2013	12,55	0,69	15,70	3,21	7,90	23,23	5,33	8,59	22,80	
2014	10,16	1,10	15,90	3,13	8,67	25,97	6,75	7,06	21,26	
2015	11,41	0,34	14,24	2,60	7,39	24,31	4,97	6,19	24,51	4,04

A noter : Depuis la modernisation du centre de tri et la mise en place du nouveau process, un nouveau flux de matière recyclable est apparu, il s'agit du « gros de magasin » (= fines de papiers et de cartons).

❖ **La composition du flux PAPIERS** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

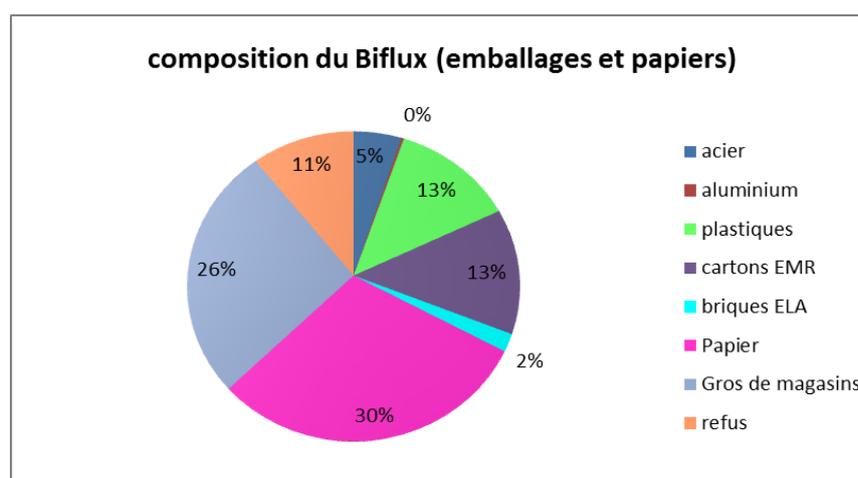
(Jusqu'au 07/05/2016)

%	journaux-magazines	refus
2009	96,22	3,78
2010	94,78	5,22
2011	94,42	5,58
2012	95,59	4,41
2013	95,58	4,42
2014	96,13	3,87
2015	96,10	3,90

Pour information : A partir du 7 mai 2016, la collecte en bi flux a été mise en place, c'est-à-dire que les emballages sont collectés en mélange avec les papiers. Le geste de tri est simplifié. Nous espérons ainsi obtenir une amélioration de la qualité du tri.

❖ **La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange)** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %) (A partir du 07/05/2016)

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2016	1,24	0,02	7,14	1,18	3,05	15,01	1,78	36,21	18,13	12,34
2017	4,98	0,26	7,73	1,80	3,14	13,12	1,85	29,81	26,62	10,69



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants.

Cette année, le taux de refus des emballages est de **10,69%**.

La qualité du tri a progressé cette année. Néanmoins, nous ne devons pas relâcher nos efforts de communication et rappeler les consignes de tri pour que l'on puisse obtenir une meilleure qualité de recyclage.

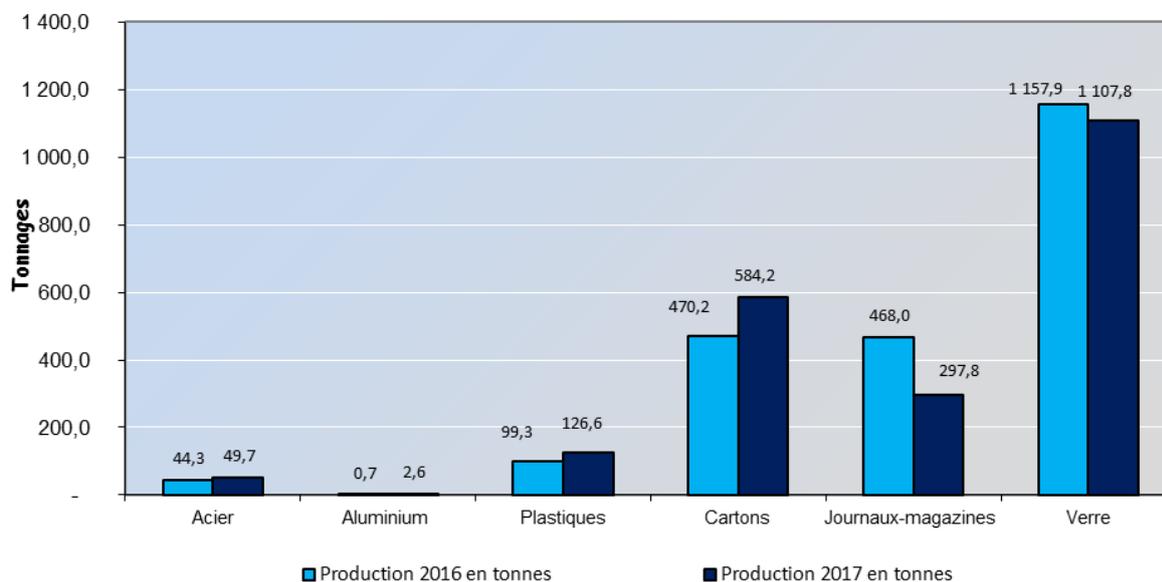
⇒ **Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou**

Production	2016 en tonnage	2017 en tonnage	Ratio 2017 en kg/hab	Performances nationales 2013 tous milieux*
Acier	44,34	49,74	1,45	1,62
Aluminium	0,66	2,61	0,08	
PET clair	62,33	77,22	2,25	3,65
PET foncé	10,34	18,03	0,53	
PEHD	26,66	26,66	0,92	
Sous Total plastiques	99,33	126,62	3,70	
Cartons collecte sélective	131,01	131,12	3,83	14,62
Briques collecte sélective	15,54	18,48	0,54	
Cartons déchetteries	165,28	168,62	4,92	
Gros de magasin	158,32	265,93	7,76	
Sous Total cartons	470,15	584,15	17,05	14,62
Papiers	468,01	297,82	8,69	24,00
Verre	1 157,86	1 107,78	32,33	28,97
TOTAL	2 240,35	2 168,72	63,29	72,86

*base de données SINOE – Ademe

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2017 sont en moyenne inférieures à celles de l'année précédente mais variables suivant les matériaux. La production de matériaux recyclés a diminué de -3%.

Les performances de tri en kilo par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des plastiques et des cartons (ces chiffres sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et un transfert de petites fractions de papiers dans le flux « gros de magasin ».



Le **recyclage des emballages** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **ECO EMBALLAGES** (grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages).



Le **recyclage de papiers** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **ECO FOLIO** (même dispositif d'éco-contribution pour les émetteurs de papiers imprimés).

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Au cours de l'année 2017, ECO EMBALLAGES et ECOFOLIO ont fusionné pour devenir **CITEO**



Information REP emballages 2018-2022 - un nouvel agrément :

Le cahier des charges précisant les conditions d'agrément des éco-organismes de la filière de REP pour les emballages ménagers a été publié via un arrêté du 29/11/2016.

Le cahier des charges pour 2017 est **identique à celui qui s'est appliqué pour la période 2011-2016 (Barème E)**.

Le cahier des charges pour 2018-2022, mettra en œuvre un nouveau barème (Barème F), il est conçu pour **favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers**.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL
Exploitant : NCI ENVIRONNEMENT
Groupe PAPREC



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (C.E.T. 2)** également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchetteries.

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités. Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL
Exploitant : NCI ENVIRONNEMENT
Groupe PAPREC



C. PERFORMANCES DU SICTOM

OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixe les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérés ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010)

1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage OMR	10 217 T	9 519 T	9 262 T	9 147 T	8 756 T	8 389 T	8 318 T
population	35 870 hab	35 850 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	265,52	260,07	257,59	248,20	240,29	242,75
Indice de réduction des quantités	base 100	-6,78%	-8,69%	-9,57%	-12,86%	-15,64%	-14,77%

⇒ objectif « loi GRENELLE » réduction -15% en 2012 : objectif non atteint en 2012 mais atteint en 2016

Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

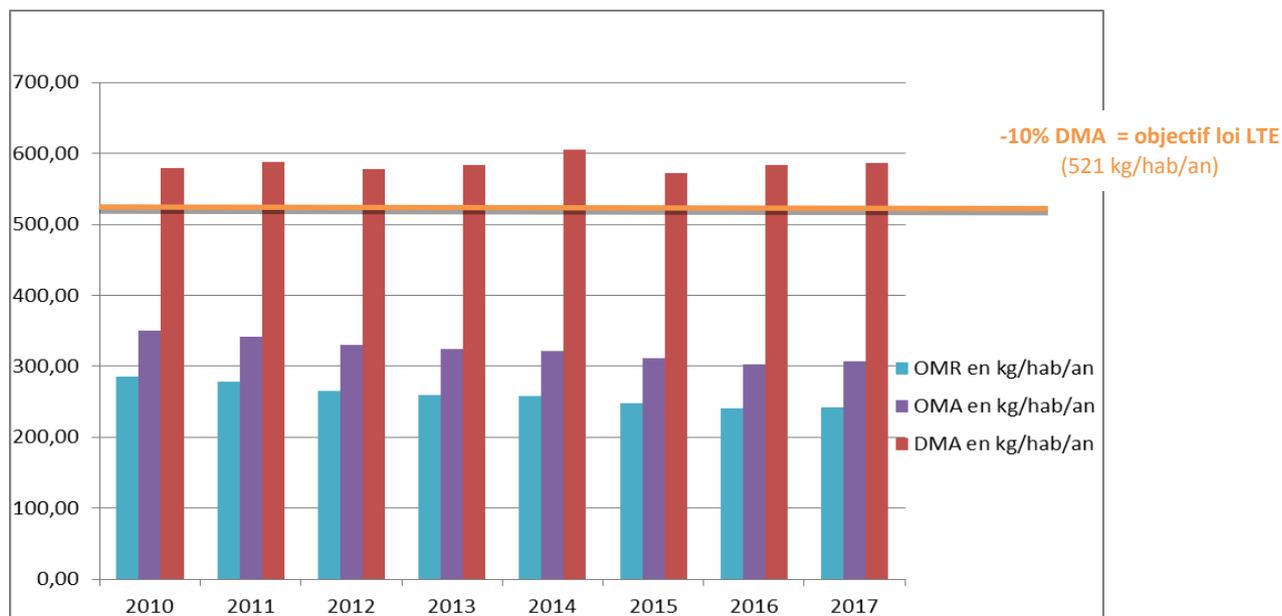
	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage OMA	12 543 T	11 847 T	11 539 T	11 393 T	10 971 T	10 567 T	10 506 T
population	35 870 hab	35 850 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	330,46	324,01	320,84	310,99	302,68	306,61
Indice de réduction des quantités	base 100	-5,50%	-7,34%	-8,25%	-11,07%	-13,44%	-12,32%

⇒ objectif « loi GRENELLE » réduction -7% : atteint dès 2013

Evolution des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchetteries et les autres collectes) :

	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage DMA	20 765 T	20 739 T	20 765 T	21 493 T	20 188 T	20 363 T	20 106 T
pop	35 870 hab	35 850 hab	35 613 hab	35 510 hab	35 278 hab	34 912 hab	34 265 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	578,49	583,07	605,27	572,25	583,27	586,78
Indice de réduction des quantités	base 100	-0,07%	+0,72%	+4,56%	-1,15%	+0,75%	+1,36%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2020 : -10% (=521 kg/hab/an de DMA)



⇒ **Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :**

Années	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage enfouis	2 068,92	1 667,14	1 736,18	1 816,78	1 730,08	1 933,20	1 946,30
Indice de réduction des quantités	Base 100	-19%	-16%	12%	-16%	-7%	-6%

- ⇒ objectif « Loi GRENELLE » réduction -15% : atteint en 2012
- ⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

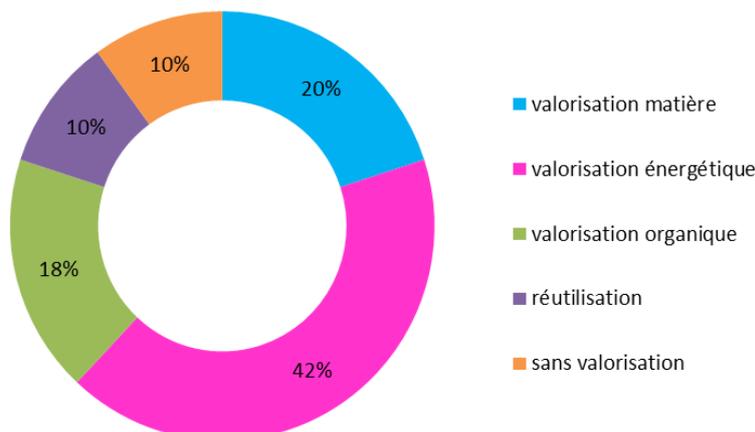
⇒ **Les chiffres clés 2017 :**

80% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE :	42%
VALORISATION MATIERE :	20%
VALORISATION ORGANIQUE :	18%

10% des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchetteries)

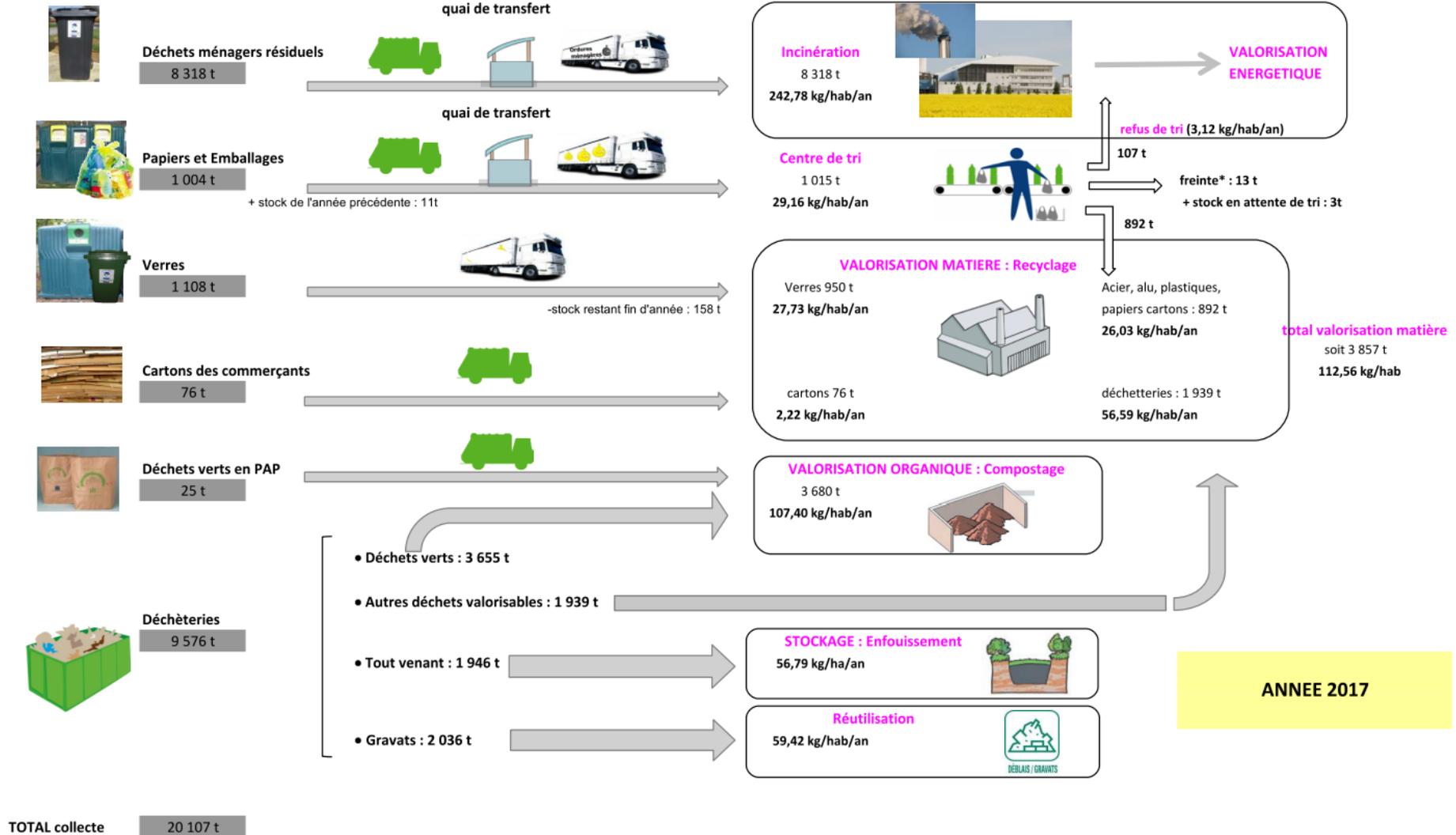
Seulement 10% des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).



⇒ **Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :**

collecte

traitement



*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...

D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a engagé de nombreuses **actions de communication** auprès des usagers et des scolaires. Depuis mars 2009, **un ambassadeur du tri** a été recruté.

Ses missions :

- sensibiliser sur le tri des déchets,
- faire changer les comportements,
- réaliser des contrôles et des diagnostics,
- mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également sur le terrain, directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri.

Des actions de communication de proximité ont été engagées et poursuivies cette année (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

En 2017, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM** (n°17 publié en mars et le n°18 publié en octobre)



❖ **Autocollant de consignes de tri pour les colonnes jaunes - collecte du BIFLUX en PAV**



❖ **Réimpression de flyers sur les consignes de tri**

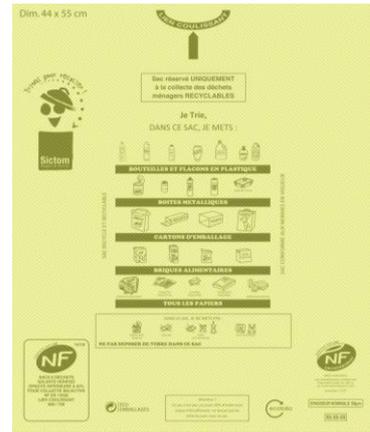


4 autocollants au format A3 ont été réalisés. En plus des consignes de tri, ils indiquent les horaires de la déchetterie la plus proche du point tri, ainsi que les coordonnées du SICTOM à contacter en cas de débordement.

❖ **Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP**

Les nouvelles consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte.

INFO distribution : Pour les Nogentais desservis par le service, les sacs sont distribués lors de permanences biannuelles (organisées en juin et décembre) au local du SICTOM 4Bis rue Thibault MEYNIEL à Nogent le Rotrou.
 Pour les habitants de Margon, les sacs sont disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.



Certains outils réalisés lors des années précédentes, restent accessibles au public :

❖ **Le SITE INTERNET et la création d'une page FACEBOOK**

Mise en ligne depuis octobre 2015 <http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>



❖ **Le Sac de pré-collecte**

Depuis l'année 2012, et dans le but de relancer le tri en campagne, le SICTOM met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte. Ces sacs permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire. Ce sac est **réservé exclusivement aux personnes ne disposant pas d'une collecte en porte à porte** (pas de sac jaune individuel ou bac collectif). **Un seul sac est délivré par foyer.**



A la fois pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur ce qui peut être trié puisque les consignes de tri figurent sur ces sacs.

A noter : les consignes de tri n'ont pas été remises à jour sur ces sacs car nous souhaitons écouler le stock en notre possession. Néanmoins, cela n'est pas pénalisant pour l'usager puisque les colonnes à journaux ont fusionnées avec les colonnes emballages.

Environ 5 500 sacs ont été mis à disposition des habitants dans les mairies. Les sacs sont toujours disponibles en mairies pour les personnes qui ne sont pas encore équipées.

❖ **Le MEMO TRI**



1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2017, des **animations et des expositions** sur le tri et le compostage ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif, ...

On peut retenir :

- ❖ Foire aux arbres à Margon, le 05/03/2017,
- ❖ Jardis Perche à Nogent-le-Rotrou, le 21/05/17,
- ❖ Stand dans la galerie d'Intermarché de Nogent le Rotrou, le 21/06/17,
- ❖ Comice Agricole de La Bazoche-Gouet, les 24 et 25/06/17
- ❖ Stand dans la galerie de Leclerc à Margon, le 06/07/17
- ❖ Fête de la Randonnée à Nogent-le-Rotrou, le 02/08/17
- ❖ Fête des Etilleux, le 15/08/17
- ❖ Sensibilisation en déchèterie de Nogent-le-Rotrou, (compostage et Ressourcerie), le 11/10/17



- ❖ des réunions de **sensibilisation des publics relais**,
- ❖ **sensibilisation d'associations et d'organismes**,
- ❖ Sensibilisation des **gardiens de déchèteries** SICTOM (5 personnes sensibilisées).

⇒ Animations scolaires



- Animation « Trions nos déchets » :

Réalisation de l'animation sur le tri dans **43 classes** (du CP au CM2). En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : un yoyo réalisé en plastique recyclé.

Nombre d'élèves sensibilisés en 2017 : 790

- Animation « Réduisons nos déchets ! » :

Réalisation de l'animation sur la prévention dans **22 classes** (du CP au CM2). Pour effectuer cette animation, notre ambassadeur met en œuvre 4 ateliers-jeux. En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : une gourde pour la réduction des bouteilles en plastique. **Nombre d'élèves sensibilisés en 2017 : 368**



- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Animations et jeux sur le tri des déchets à l'école de Mâle (VAL AU PERCHE) dans le cadre des TAP, les lundis de 15h30 à 16h30, de mai à juin 2017. 3 groupes de 8 à 12 élèves (2 séances / groupe).

Nombre d'élèves sensibilisés en 2017 : une trentaine d'enfants.

De plus, chaque année, nous organisons à la demande des écoles des **visites du centre de Tri NATRIEL de Dreux, pour les scolaires.**

1.3 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri



Des contrôles qualité sont organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages en porte à porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.

Depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon, les agents de collecte peuvent vérifier par transparence, si le sac contient des erreurs de tri. Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur colle un autocollant sur le sac « **contenu non conforme** », et ne collecte pas le sac.

**CONTENU NON
CONFORME**

Sictom Nogent Le Rotrou :
02 37 29 22 26

Parallèlement à ces contrôles qualités, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.

2. Prévention et réduction des déchets

2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention »

A/ LE PRINCIPE



Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, définie dans le PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le SICTOM a souhaité, dès l'année 2011, s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place **d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans (2012-2017)**.

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, repris dans le PEDMA de l'Eure et Loir soit une **réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% en 5 ans**.

Afin de mener à bien ce programme, **une chargée de mission** a été recrutée en avril 2012.

Dès le mois **de juillet 2012**, le SICTOM a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui acte **la date de démarrage du programme**. Par ce biais, l'ADEME apporte un soutien technique et financier (50 000 €/an) au SICTOM.



Le PLP, un outil de planification obligatoire

La prévention de la production des déchets ne figure que depuis peu, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. Le Code de l'environnement (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP), celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.



⇒ **Diagnostic**

La première étape du PLP est la réalisation d'un **diagnostic de territoire** (année 1 = 2012).

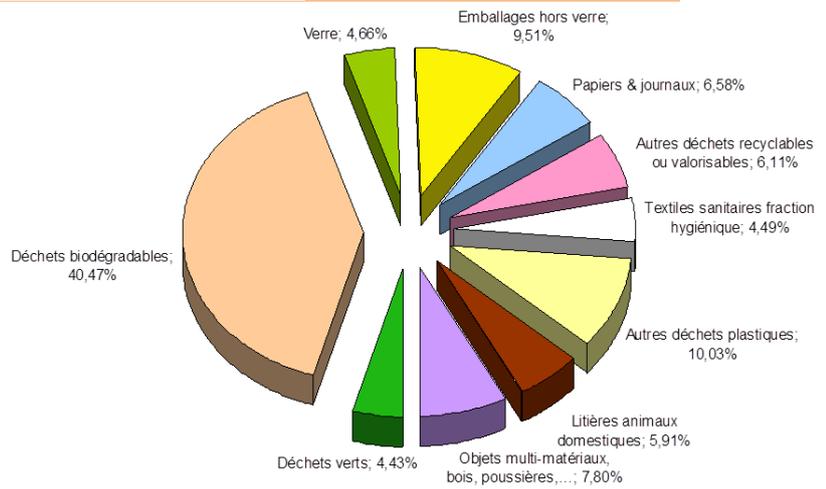
Pour établir l'état des lieux, le SICTOM a décidé de confier à l'entreprise RETIF CONSEIL, la réalisation d'une **caractérisation des ordures ménagères**, au cours de l'année 2012.

Les prélèvements ont été effectués sur les poubelles des ménages uniquement.

Les résultats sont les suivants :

La caractérisation réalisée en 2012, nous a permis d'adapter nos actions en fonction du constat qui a été établi.

Suite à la réalisation de ce diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en sont ressortis, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux (notamment sur le gaspillage alimentaire, le compostage collectif, la promotion de l'eau du robinet...)



⇒ **Plan d'Actions**

15 actions

ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES	1. Promotion de l'autogestion des bio-déchets
	2. Compostage partagé en habitat collectif
	3. Lutte contre les imprimés non sollicités
	4. Lutte contre le gaspillage alimentaire
ECO EXEMPLARITE	5. Compostage partagé en établissements
	6. Lutte contre le gaspillage papier dans les administrations
	7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux
SENSIBILISATION DES PUBLICS	8. Communication générale
	9. Promotion de la consommation responsable
	10. Sensibilisation jeunesse
EVITEMENT DE LA PRODUCTION	11. ACCOMPAGNEMENT à L'IMPLANTATION d'UN POLE RESSOURCERIE sur le territoire
	12. Promotion du réemploi /de la réparation
PREVENTION QUALITATIVE	13. Sensibilisation sur les produits toxiques
PREVENTION DES ENTREPRISES	14. Accompagnement à la mise en place de la RS
	15. Labellisation Eco défis

B/ DETAIL DES ACTIONS

Voici un bilan des actions entreprises par le SICTOM dans le cadre du PLP pour démontrer concrètement aux habitants quels gestes quotidiens sont efficaces pour limiter la surproduction de déchets :

⇒ **Action 1. Le Compostage individuel et autogestion des bio déchets**



Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchetteries, les élus SICTOM de Nogent le Rotrou ont décidé de mettre en place le **compostage individuel** dès l'année 2009, ce qui permet au SICTOM de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.



⇒ Fin 2017, environ 2 396 composteurs ont été distribués (soit plus de 15% des ménages équipés).

Pour vos déchets végétaux pensez :

Au MULCHING

Laissez la tonte sur place sans étonner la pelouse. Elle apportera un fertilisant naturel à votre terrain. Utilisez une tondeuse mulching.

Au BROYAGE

Pour produire un paillis organique évitant la pousse de mauvaises herbes. Pour les gros branchages, utilisez un broyeur. Pour les petits branchages, tontes de gazon, feuilles mortes, utilisez une tondeuse à gazon.

Au COMPOSTAGE

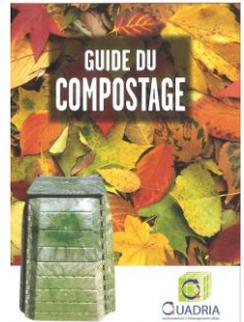
Pour produire un apport organique pour vos plantations. Compostez en tas ou en composteur. Différents modèles sont vendus à bas prix par le SICTOM : 02 37 59 22 27

Evitez les allers et retours en déchèterie : **DEVENEZ UN ECO-JARDINIER EN REDUISANT VOS DECHETS ORGANIQUES**

RENSEIGNEMENTS : SICTOM de Nogent le Rotrou (02 37 59 22 27)

⇒ Pour la réussite de ce projet un gros travail de **communication** a été réalisé :

- des **guides de compostage** sont distribués aux administrés avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage.
- Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives ont également été déposés au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchetteries du Syndicat.



- Un « **Guide de l'Eco-jardinier** » a été conçu par le SICTOM. Ce guide diffuse des conseils sur le compostage et les solutions alternatives de gestion des déchets verts. Il est diffusé au public lors des animations.



⇒ **Stand d'information sur le jardinage au naturel :**

Un stand d'information a été organisé lors de l'évènement national « Rendez-vous au jardin », qui s'est tenu au château Saint Jean de Nogent-le-Rotrou en juin 2017.

⇒ **Ateliers « jardinage au naturel » :**

3 ateliers sur le jardinage au naturel ont été organisés au printemps 2017, avec la participation de l'association Grain de Pollen 72, dont 1 atelier réalisé en partenariat avec l'enseigne VILLVERDE de Margon.



Le SICTOM poursuit la promotion du compostage individuel et la vente de composteurs lors des permanences mensuelles, pour les nouveaux arrivants ou personnes désireuses de s'équiper.

⇒ **Action 2. Compostage partagé en habitat collectif**

Au cours de l'année 2013, le SICTOM a mis en place, **à titre expérimental**, en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et l'association Eure-et-Loir Nature, le compostage en habitat collectif sur un immeuble de 25 logements appartenant à **Nogent Perche Habitat**, situé rue de la Borde à Nogent-le-Rotrou.



17/25 foyers participent à cette opération. Une convention d'engagement a été signée par chaque participant. Un habitant s'est porté volontaire pour être le référent de l'immeuble. Le bilan de cette opération est très positif. Le compost récupéré est de bonne qualité.

Au regard de ces résultats, **NOGENT PERCHE HABITAT** a étendu ce dispositif sur **3 nouveaux sites** au cours de l'année 2016 à **Nogent le Rotrou** sur le **quartier des Gauchetières**.



Néanmoins, le succès de cette opération réside dans le volontariat et l'implication des habitants.

⇒ **Action 3. Lutte contre les imprimés non sollicités : Opération « STOP PUB »**



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **20 %** sur le territoire.

Sont comptabilisés dans ce chiffre, les stop-pub diffusés par le SICTOM, les messages réalisés par les habitants eux-mêmes et les plaquettes achetées dans le commerce.



La distribution d'autocollants aux habitants s'opère par l'intermédiaire des mairies, diverses administrations et lieux publics, mais également lors de manifestations, ou de permanences à notre local. Une information à ce sujet est diffusée régulièrement auprès de l'ensemble des foyers dans notre journal.

⇒ **Action 4. Lutte contre le gaspillage alimentaire**



❖ **Chez les particuliers :**

• **Conception de fiches pratiques :**

Des fiches pratiques ont été réalisées pour diffuser des conseils auprès des particuliers afin d'éviter le gaspillage. Ces fiches ont été éditées et distribuées chez nos différents partenaires, dans les administrations et sur nos stands de sensibilisation au cours de l'année 2017.



• **Réalisation d'ateliers :**

Afin de sensibiliser le grand public sur la réduction des déchets, le SICTOM organise régulièrement des ateliers pratiques. Des ateliers de **cuisine des restes** ont été organisés afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Après avoir appris à cuisiner des recettes simples avec des restes, les participants ont pu savourer les plats qu'ils ont réalisés.



❖ **Dans les établissements scolaires :**



❖ **Expérimentation au collège Pierre Brossolette de Nogent le Rotrou**

Depuis juin 2013, le SICTOM travaille en collaboration avec le collège Pierre Brossolette de Nogent-le-Rotrou pour lutter contre le gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire.

Des campagnes de pesées sont organisées tous les ans depuis 4 ans.

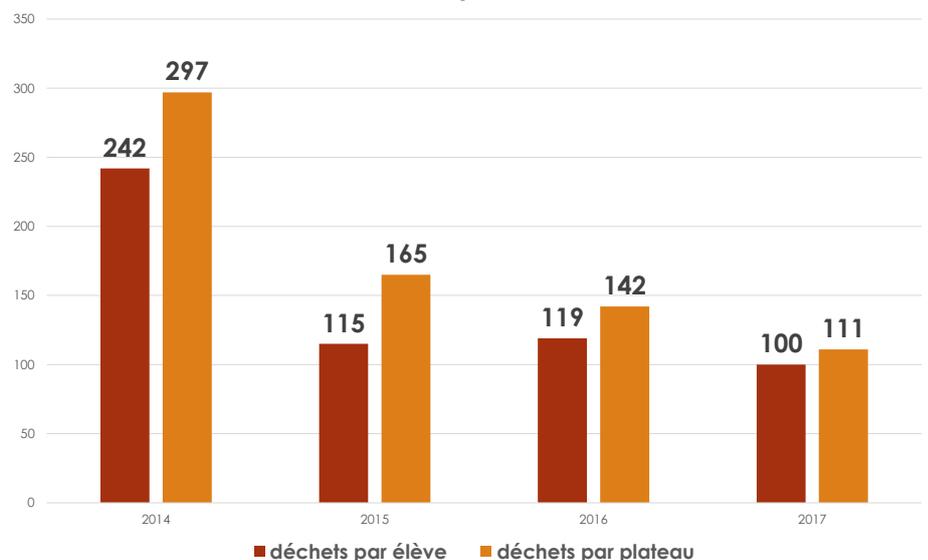
Il s'agit de peser la nourriture jetée durant une semaine, et d'en ressortir la quantité de déchets par élève.

Puis de mettre en place un plan d'actions en partenariat avec l'équipe enseignante, le personnel de cuisine et les élèves.

Le collège a pris différentes mesures (dialogue avec les élèves pour ajuster la quantité servie, tri des déchets pour visualiser ce qui est jeté, un affichage pour la sensibilisation...). Les résultats sont très satisfaisants, le collège a nettement réduit le gaspillage généré.



Evolution Semaines de pesées (Quantités en grammes)



Année	Quantité de biodéchets sur 1 an
2013	18,54 T
2015	10,48 T
2016	9,37 T
2017	6,75 T

Parallèlement, le collège a mis en place de nouvelles actions pour tenter de réduire encore plus ses quantités de déchets (mise en place d'un poulailler, mise en place de nouveaux composteurs...).

❖ Déploiement du dispositif aux autres établissements scolaires

Au regard des résultats constatés sur le collège Brossolette, le SICTOM propose aux autres établissements de son territoire, un accompagnement dans la démarche de lutte contre le gaspillage.

Actuellement, **5 autres établissements** sont impliqués dans le dispositif :



- **Le lycée Rémi Belleau** de Nogent le Rotrou (3 campagnes de pesées organisées de janvier 2015 à janvier 2017)
- **Le lycée Nermont** de Nogent le Rotrou (1 campagne de pesées en janvier 2015)
- **L'école communale d'Argenvilliers** (1 campagne de pesées en février 2017)
- **Le Collège Arsène Meunier** de Nogent le Rotrou (1 campagne de pesées en avril 2017)
- De plus, un travail a été amorcé avec la **cuisine centrale de Nogent le Rotrou** qui alimente les cantines scolaires de la commune. Une semaine de pesées a été réalisée au restaurant scolaire de **l'école Georges Brassens** en novembre 2017.



Des pesées dans les autres écoles de la commune de Nogent le Rotrou seront réalisées au cours de l'année 2018

⇒ Action 5. Compostage partagé en établissements

Les établissements qui disposent d'un service de restauration collective, sont de gros producteurs de déchets fermentescibles. Dans le cadre du PLP, le SICTOM a décidé de développer le compostage partagé dans ces structures. Néanmoins, le succès de cette opération dépend de l'implication des utilisateurs, notamment du personnel de cuisine et d'entretien des sites.

Compostage collectif en établissements scolaires :

Un premier test a été mené en 2014. Le SICTOM a équipé **deux lycées**, en composteurs collectifs de grande capacité. Au regard des résultats, nous avons souhaité étendre l'opération aux autres établissements scolaires. Néanmoins, l'équipement est basé sur le volontariat.

Actuellement **24 établissements scolaires** sont ainsi équipés.

A chaque installation, le SICTOM assure une sensibilisation des élèves, des enseignants et du personnel de restauration collective.



Compostage collectif autres établissements :

2 Maisons de retraites et 2 accueils de loisirs sont également équipés de composteurs collectifs.

⇒ Action 6. Réduction du gaspillage du papier dans les administrations

Le SICTOM a réalisé un guide de bonnes pratiques et de conseils à destination des administrations, pour réduire le gaspillage de papiers.

Celui-ci nous permet de sensibiliser les gros producteurs de papiers, en leur rappelant les pratiques simples pour utiliser moins de papier au bureau :

- ⇒ Recto-verso,
- ⇒ Faire des brouillons avec le verso des documents imprimés,
- ⇒ Annuler les abonnements inutiles (journaux, catalogues fournisseurs),
- ⇒ Préférer les emails aux fax et courriers,
- ⇒ Imprimer seulement si nécessaire...

Le SICTOM a ainsi pu sensibiliser le personnel de 4 mairies (**NOGENT LE ROTROU, le THEIL SUR HUISNE/VAL AU PERCHE, MARGON, SAINT GERMAIN DE LA COUDRE**). Au préalable, un diagnostic sur les consommations a été réalisé par le SICTOM. **Une charte d'éco-exemplarité** a été remise aux employés. La signature de cette Charte symbolise l'engagement de l'agent sur les bons gestes à adopter pour réduire le gaspillage du papier.



⇒ Action 7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux

❖ Sensibilisation des communes :

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a organisé une **demi-journée d'information sur la gestion raisonnée des espaces verts** à destination des élus des 50 communes du SICTOM ainsi qu'aux responsables des services « espaces verts ». La demi-journée se composait d'une séance en salle et d'une partie en extérieur, avec des démonstrations de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires.



Opération
**Objectif zéro pesticide
dans nos villes et villages**



Différents organismes étaient présents : Eure et Loir Nature, FREDON Centre, ... Certaines collectivités signataires de la Charte zéro pesticide ont également témoigné sur leurs bonnes pratiques.

❖ Sensibilisation des usagers :

Le **19 avril 2017**, le SICTOM a mené, en partenariat avec les services des espaces verts des communes de Nogent le Rotrou et de Margon, 2 ateliers « **découverte des plantes sauvages dans nos villes** ». Le but est de sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une gestion des espaces verts sans produits phytosanitaires. Lors d'une balade dans les rues, animée par l'association Eure-et-Loir Nature, il s'agit d'identifier les plantes et démontrer leurs particularités et leurs utilités.



⇒ Action 8. Actions de communication générale

Action transversale, la communication générale recoupe tous les thèmes de la prévention

❖ Les Animations

La sensibilisation sur les gestes de prévention passe également par des animations organisées par le personnel du SICTOM. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Des **animations dans les associations et structures sociales** sont également dispensées, à la demande. Elles constituent un moment convivial où les familles peuvent échanger sur leurs habitudes de consommation, et découvrir divers moyens d'agir sur la quantité de déchets qu'elles produisent. Des visites de site et des démonstrations en magasins ponctuent cette action.

- Lors des **manifestations locales**, le SICTOM essaie d'être un maximum présent. Nous aménageons des stands, sur lesquels nous effectuons :

La **promotion du compostage** : des composteurs sont exposés et des documents explicatifs servent de supports à ces animations.

La **promotion de la réduction du gaspillage alimentaire** : Une cuisine fictive en trompe l'œil agrémentée de messages contre le gaspillage alimentaire nous est régulièrement prêtée par le Conseil Départemental.



Comice à La Bazoche Gouet Juin 2017

*Pour rendre ces animations plus attractives, des **quizz** sont organisés avec le public sur différents thèmes de la prévention. Des **petits objets** sont remis aux participants : un carnet de courses avec des messages de prévention, le livret prévention ...*



- Le SICTOM assure également la **promotion de l'eau du robinet** grâce au test du « **Bar à eaux** » dans le but de réduire la production de déchets de bouteilles plastiques. Cette année, nous avons réalisé 1 bar à eau à la ressourcerie de Nogent le Rotrou au mois de mai.

Afin d'abolir les préjugés sur la consommation de l'eau du robinet, nous mettons à disposition des clients trois carafes d'eau (eau de source, eau minérale, eau du robinet). Après dégustation, 2 testeurs sur 3 ne peuvent différencier l'eau du robinet des eaux en bouteille.

En une année, consommer l'eau du robinet permettrait à chacun de réduire de 12kg ses déchets plastiques.



❖ **La SERD : semaine européenne de la réduction des déchets**



La semaine européenne de la réduction des déchets à lieu chaque année, lors du mois de Novembre. Cette occasion permet au SICTOM de créer des manifestations de plus grande envergure pour sensibiliser les habitants du territoire.

Cette année, le thème retenu est « la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Dans ce cadre, le SICTOM en partenariat avec l'association le Collectif Perché, la Ressourcerie et la BAO ont organisé 2 « Disco Soupe », le samedi 25 novembre 2017, sur le marché Place St Pol à Nogent le Rotrou (le matin), et à la ressourcerie de Nogent le Rotrou (l'après-midi).

Le Principe : Nous récupérons des légumes invendus des magasins et du marché. Ils sont ensuite épluchés et cuisinés en soupe. La soupe est distribuée gratuitement. L'ensemble de la journée est animé par la présence d'un groupe de musique.



❖ **La presse locale et journaux municipaux**

La presse est également un bon relais d'information. Cette année encore, de multiples articles sur nos actions de prévention ont été diffusés par la Presse et relayés par les communes dans leurs bulletins municipaux.



⇒ **Action 9. Promotion de la consommation responsable**

2 stands ont été tenus par le SICTOM en juin et juillet 2017 dans les halls des grandes surfaces LECLERC à Margon et INTERMARCHÉ à Nogent le Rotrou.

Ils ont pour vocation d'informer les usagers sur les gestes d'éco consommation.

Nous proposons aux consommateurs, lors de ces animations, un engagement symbolique, par la signature d'une charte de l'éco consommateur.



⇒ **Action 10. Sensibilisation jeunesse**

Animations en classes :

Des animations (écoles, collèges, lycées) spécifiques à la prévention complètent les animations portant sur le tri. Elles peuvent être généralistes, ou ciblées sur un thème précis : le compostage (avec la mise en place de composteurs), le gaspillage alimentaire, la consommation responsable...

Cette année, 368 élèves ont ainsi été sensibilisés.

Concours « Collecte de vêtements » :

4 classes du SICTOM (75 élèves) ont participé à un concours de collecte des vêtements organisé du **24 avril au 12 mai 2017**. La classe ayant collecté le plus grand nombre de vêtements remporte le concours.

Cette opération a permis au SICTOM de sensibiliser et éduquer les élèves aux enjeux du geste de tri, du réemploi des textiles.



La classe de GS de l'école de **Beaumont les Autels** a remporté ce concours puisqu'elle a réussi à collecter 1 465 articles.

En récompense, les élèves ont visité du centre de Tri le RELAIS 28 à Favières et la Ressourcerie de Nogent le Rotrou, le 30 mai 2017.



⇒ Action 11. Accompagnement à l'implantation d'un pôle Ressourcerie

- Depuis Juin 2016 : Ouverture de la Ressourcerie et de la Boîte à Outils.

Dans le but de réduire les apports de déchets en déchetteries et promouvoir le réemploi, le SICTOM accompagne depuis 2012 différents partenaires dans le projet de création d'une **ressourcerie** sur la commune de Nogent-le-Rotrou.



⇒ Une ressourcerie est une structure qui collecte les objets dont les habitants souhaitent se débarrasser, pour les réparer si besoin, et les revendre à bas prix sans but lucratif pour donner une seconde vie aux objets. Elles permettent souvent d'employer des personnes en insertion.



C'est le cas de « **RECUP&CO** » (anciennement SOS RECUP'), association d'insertion basée à MAMERS, qui a porté ce projet. Elle crée des emplois et investit tous ses revenus pour développer des services reconnus d'intérêt général.

La Ressourcerie de Nogent-le-Rotrou a ouvert ses portes en juin 2016 et rencontre déjà beaucoup de succès : depuis l'ouverture, plus **de 140 T d'objets** ont été apportés à la boutique.

Plusieurs personnes ont été recrutées afin de réceptionner, trier, nettoyer, mettre en place et vendre les différents objets apportés, ainsi, qu'une responsable de site (salariée à plein temps).



L'ouverture de la Ressourcerie de Nogent le Rotrou s'est accompagnée de l'ouverture d'un atelier associatif « **La Boîte à outils** ». Ces deux associations ont pour objet le réemploi et la réparation. Elles participent donc activement à la réduction des déchets.



Les activités de chaque structure sont les suivantes :

- **L'association RECUP & CO**: ressourcerie avec récupération et vente de jouets, vaisselle, électroménager, vêtements, meubles et objets divers, ...
- **L'association la Boîte à outils (LBAO)** : réparation et création de meubles et d'objets, détournement d'objets dans une démarche créative et aide aux particuliers pour la remise en état.

Dans le cadre du PLP, le SICTOM a appuyé le montage de ce projet, mis en réseau les partenaires et assure la communication via une participation financière versée à la Ressourcerie.

A noter : la **SCIC Eco-Pertica** s'était inscrite initialement dans ce projet mais l'étude de faisabilité pour la récupération de matériaux de construction, s'est avéré difficilement réalisable. Par conséquent, elle ne fait pas partie de la cour du réemploi. Néanmoins, elle reste partenaire dans le cadre d'actions de communication.



La Ressourcerie « Recup&Co » et l'atelier associatif « La Boîte à outils » sont situés au 111 Rue Bretonnerie (Nogent-le-Rotrou). Plus d'informations sur le site internet du SICTOM : <http://www.sictom-nogentlerotrou.fr/>, sur le site de La Boîte à outils : <https://laboiteaoutilsblog.wordpress.com/tag/nogent-le-rotrou/> et sur la page facebook de la ressourcerie : <https://www.facebook.com/ressourcerienogentlerotrou/>

• Fête de la Récup' et du Bricolage

Dans la continuité de la **Fête de la Récup' et du Bricolage** qui s'est tenue en 2016, la ressourcerie a souhaité cette année, en partenariat avec le SICTOM et la Boîte à Outils, organiser nouvelle **fête** pour sa première année d'activité, le **samedi 19 août 2017**.

Plusieurs animations ont eu lieu au cours de cette journée : café réparation, cinéma plein air, ouverture nocturne de la Ressourcerie.

⇒ Action 12. Promotion du réemploi et de la réparation

❖ Annuaire Départemental du réemploi et de la réparation

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir, en association avec les différents syndicats de collecte et de traitement des déchets a travaillé sur l'élaboration d'un **annuaire Départemental du réemploi et de la réparation**.

L'annuaire a permis à tous les EPCI gestionnaires de déchets engagés dans la prévention, de valoriser une action supplémentaire et d'apporter un nouveau service à leurs administrés.

Chaque usagé pouvait ainsi consulter les informations sur les acteurs qui œuvrent pour le réemploi via le site internet : eurelien.fr/reemploi

Néanmoins, depuis le transfert de la compétence « déchets » du Département à la Région, cet annuaire a été désactivé du site.

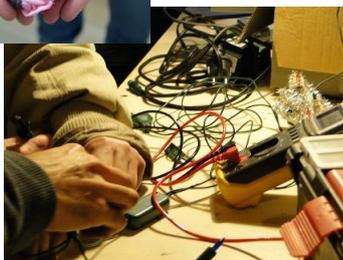


❖ Les Ateliers du réemploi



Chaque année, l'atelier associatif « La Boîte à outils », la Ressourcerie Recup&Co et le SICTOM organisent des ateliers sur le réemploi.

En **novembre 2017**, un atelier sur le **réemploi des textiles usagés** s'est tenu dans les locaux de la ressourcerie. Fabrication d'éponge avec des vieux textiles) - 10 participants.



❖ Les Cafés Réparation

Le principe : chacun peut apporter un objet qui ne fonctionne plus (électroménager ou informatique) et va apprendre à la réparer grâce aux conseils des bénévoles bricoleurs, le tout, autour d'un café. Les « Cafés Réparation » sont organisés par l'atelier associatif « La Boîte à outils », la Ressourcerie et le SICTOM. Ils ont lieu à l'atelier associatif qui met un local à disposition.

4 « Cafés Réparation » ont été organisés au cours de l'année 2017. Ils sont gratuits et ouverts à tous. Ils accueillent **une trentaine de visiteurs** et **une dizaine de bénévoles** bricoleurs.

⇒ Action 13. Sensibilisation sur les produits toxiques

Ateliers « fabrication de produits ménagers » :

Pour alerter les usagers sur la dangerosité de certains produits, **2 ateliers** de fabrication de produits ménagers naturels ont été organisés par le SICTOM en **février et en mars 2017** à Nogent le Rotrou et aux Etilleux.

Les recettes sont en ligne sur le site internet du SICTOM.



⇒ Action 14. Accompagnement des entreprises à la mise en place de la REDEVANCE SPECIALE

Afin d'inciter les professionnels à moins produire de déchets, le SICTOM a décidé de mettre en place la redevance spéciale sur son territoire (cf article « financement »), pour les accompagner vers une gestion plus durable de leurs déchets.

L'accompagnement s'organise par le biais d'un diagnostic de la production de déchets de l'établissement, de conseils sur le tri et de la sensibilisation du personnel.

⇒ Action 15. Opération « ECO DEFIS »

Mise en place d'une **labellisation « Eco-Défis »** en partenariat avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** (du 28 et 61) et du **Conseil Départemental d'Eure-et-Loir**.



⇒ **Signature de la convention entre les partenaires le 27 septembre 2013.**

Par ce biais, le SICTOM souhaite impliquer les professionnels dans la démarche de réduction des déchets.

Les artisans et commerçants du territoire se verront proposer la réalisation d'au minimum 3 défis dans les thématiques : déchets, écoproduits, énergie, eau et transport.

La réussite des défis conditionne **leur labellisation**. Cette opération se déroulera sur 3 ans.



⇒ **Le comité de labellisation** s'est réuni les 23 septembre 2014, 18 novembre 2015 et 3 mai 2017 et a décerné le label « ECO-DEFIS » à **45 artisans commerçants** :

A Nogent-le-Rotrou

- Les jardins Saint-Pol
- Brasserie Nogentaise
- Boucault photo ciné son
- Bijouterie Gaignard
- Boucherie Cocq Laurent
- Boucherie Surcin
- Salon de coiffure Art et A
- Salon de coiffure Coursaget
- Boulangerie Bougot
- Boucherie Simon Pascal
- Salon de coiffure Aurore
- Odile Couture
- Bijouterie Mille Meunier
- Valéna'ture, esthétique

• Boucherie Chez David

- Salon de coiffure Estelle
- Salon de coiffure NJ N JO
- Fleuriste Au Bouquet
- Salon de Coiffure Coiff elle
- Toilettage A lô toutou
- Toilettage Lovely Dog
- Boulangerie Chaussy

A Margon

- Chocolatier Lambert
- Salon de coiffure Sandrine Coiffure
- AZ Computer
- Cordonnerie Pommeret
- Dépann Services

A Authon-du-Perche

- Boulangerie Sedillot
- Charcuterie Chassier
- Salon de coiffure Coiff'Styl
- Salon de coiffure La Coifferie
- La Ferme des bonshommes

A Beaumont les Autels

- Bar de la Halle

A Le Theil / VAL AU PERCHE

- Boulangerie Lessault

A Coudray au Perche

- Vallégrain

A La Bazoche Gouet

- Charcuterie Bazochienne
- Salon de coiffure Christine
- Co'pains comme cochons

A Thiron-Gardais

- Salon de coiffure Evolu'Tif
- Salon de coiffure Krooner
- La fée Tulipe
- Charcuterie SARL Provot
- Boulangerie Métifeux

A Ceton

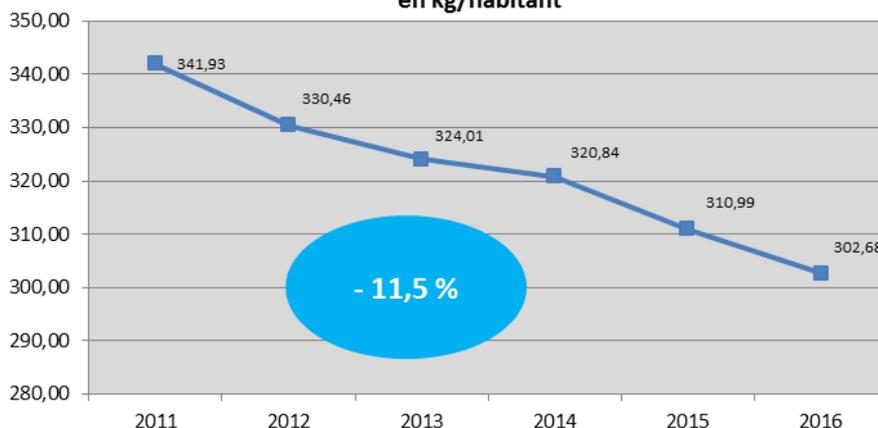
- Le salon de Caro, coiffure
- Catherine coiffure

⇒ Le SICTOM a également participé aux Artisanales de Chartres, sur le stand de la CMA, le 27 septembre 2017, pour promouvoir l'opération « ECO-DEFIS ».

C/ LE BILAN DU PLP : 5 ans en quelques chiffres

- ⇒ 15% des foyers équipés d'un **composteur individuel**
- ⇒ 4 sites **de compostage partagé en pieds d'immeuble**
- ⇒ -11,5% de **quantité d'OMA** depuis 2011
- ⇒ Ouverture d'**1 ressourcerie**
- ⇒ 140 t **réemployées ou recyclées** via la ressourcerie depuis son ouverture
- ⇒ 7 stands tenus en grande surface sur l'éco consommation et environ **100 Charte de l'éco consommateur** signées les usagers
- ⇒ 6 établissements scolaires engagés dans la lutte contre **gaspillage alimentaire**
- ⇒ 8 **Bars à eaux**
- ⇒ 5 ateliers « **jardinage au naturel** »
- ⇒ 6 ateliers « **fabriquer ses produits ménagers** »
- ⇒ 2 ateliers « **savoir cuisiner les restes** »
- ⇒ 20 % d'équipement atteint en **autocollant « stop pub »**
- ⇒ 45 artisans/commerçants **labélisés « Eco-défis »**
- ⇒ 26 établissements équipés d'un **composteur collectif**
- ⇒ 6 **Cafés Réparation**

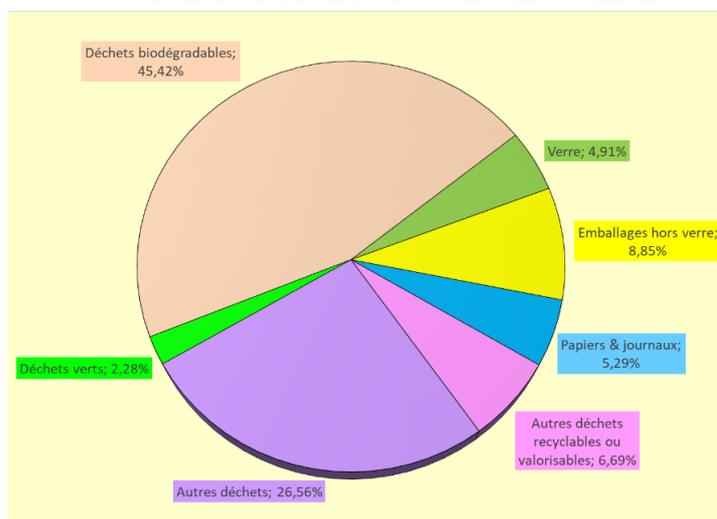
Evolution de la quantité d'ordures ménagères et collecte sélective en kg/habitant



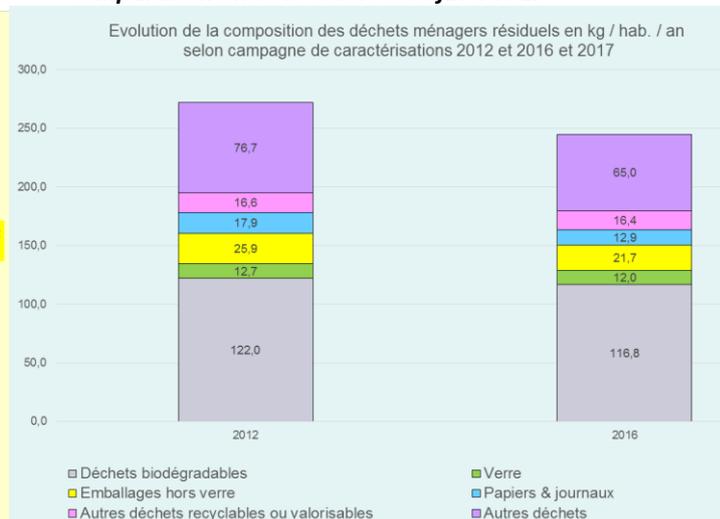
⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Afin de déterminer la composition de notre poubelle en fin de programme, une seconde caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2016/2017.

Résultats de la Caractérisation réalisée en 2017



comparaison entre le début et la fin du PLP



Entre 2012 et 2017, une diminution significative de la production de déchets est observée.

Néanmoins, on observe, à nouveau en fin de programme que **47% de la poubelle noire** pourraient être réduits à la source par **compostage** et **26%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.

⇒ Perspectives 2018 : LE CODEC

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux notamment par rapport à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 qui fixe les directives suivantes :

- ✓ Réduire de **10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ Réduire de **50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ Réduire de **50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010),

Le SICTOM souhaite poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

- ✓ Programme d'actions sur **3 ans**, soutenu par l'ADEME,
- ✓ Les **thématiques prioritaires** :
 - La tarification incitative,
 - Le tri à la source des biodéchets,



Le CODEC : des Objectifs ambitieux

À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Mobilisation des entreprises du territoire sur l'économie circulaire.

Les étapes de la mise en place :



Juin 2017 : Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets

Juillet 2017 : délibération du SICTOM engagement d'un CODEC et demande de subventions

Juillet à octobre 2017 : réalisation de l'Etude de préfiguration du CODEC +

Mise en place du CODEC (définir les objectifs et les actions)

Novembre 2017 : signature d'une convention entre le SICTOM et l'ADEME

Janvier 2018 : Lancement du CODEC

2.2 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILES et LE RELAIS.

37 bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 960 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

Localisation des bornes :



Mise à jour 01/01/2017

LE RELAIS (21)
AUTHON-DU-PERCHE – Cour de la mairie
LA CHAPPELLE-GUILLAUME – Mairie
LES AUTELS-VILLEVILLON – PAV côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
MALE – école
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – parking Lidl
MARGON – Rue de la cloche mairie Margon
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des grands Parcs
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Robert Brizard
NOGENT-LE-ROTHOU – Avenue du Président Kennedy (×2)
NOGENT-LE-ROTHOU – Lotissement des terres fortes DéfiMode
SOIZE – Cimetière
LE THEIL – rue de la Pelzinière à côté tri sélectif
LE THEIL – Rue de la Matteau
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (X2)
CETON – Place de la Poste



Mise à jour 01/01/2017

éco textile (17) Collecte de textiles usagés pour le recyclage	
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)	
LA-BAZOCHE-GOUET – Face Rue du 8 mai / rue du Chemin de Fer	
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill	
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe	
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire	
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy	
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 aout	
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières	
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)	
LA ROUGE – Place de l'Aulnay	
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking Salle des Fêtes (×2)	
LE THEIL – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)	
LE THEIL – Rue du Stade	

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2011	80,80	18	47,05	11	127,85 t
2012	71,58	18	41,85	14	113,43 t
2013	65,59	19	50,21	17	115,80 t
2014	75,67	20	49,50	17	125,17 t
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t

129,38 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2017, soit environ **3,78 kg/hab.**

La dernière caractérisation des ordures ménagères a montré que les textiles représentaient encore 1,8 % de notre poubelle noire : environ **3,9 kg/hab/an**, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être collectés et avoir une seconde vie.

Ces 2 professionnels gèrent et donnent une seconde vie aux textiles en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

1. RAPPEL de quelques mesures prises ces dernières années

⇒ Les DASRI

En collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, le SICTOM avait mis en place à compter du **22 octobre 2007** une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.

Rappel de l'organisation de la collecte :



- Le Conseil Départemental achetait des boîtes de pré-collecte jaunes
- Alliance Santé (ou le SICTOM suivant la pharmacie) distribuait ces boîtes aux pharmaciens
- Les pharmaciens remettaient les boîtes aux patients avec une note d'information
- Le patient rapportait sa boîte pleine dans les 3 mois en déchetterie
- Les boîtes étaient stockées dans une armoire à déchets toxiques
- Elles étaient collectées par le SDIS d'Eure et Loir chaque semaine et transportées par des véhicules spécifiques.
- Elimination par incinération

Un enregistrement de chaque boîte était effectué chez le pharmacien et par le SDIS pour le respect de la traçabilité.



Suite à la création de l'éco-organisme « DASTRI », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies. La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et est consultable sur le site du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.

⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEMES**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.



Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



Le gros électroménager froid	100 t
Le gros électroménager hors froid	43 t
Les petits appareils électriques et électroniques	55 t
Les écrans	99 t

total **297 t**

= 47 908 appareils

Performance SICTOM 2017

Performance nationale (milieu rural)

8,67 kg / hab / an

9,9 kg / hab / an

⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau.



Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013. Néanmoins, en accord avec le syndicat de BBI, nous orientons les détenteurs d'amiante vers une société spécialisée qui se trouve à Bonneval qui accepte de recevoir les déchets d'amiante des particuliers deux jours par mois.

⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011, pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **966 t en 2017, soit 33% des encombrants**.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société SITA qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchetteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchetterie de THIRON GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de THIRON GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

Coût de l'opération pour le SICTOM : 550 663 € TTC

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec un éco-organisme, **RECYLUM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.



Au cours de l'année 2016, de nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place au début du mois d'avril 2016 sur les déchèteries de CHARBONNIERES, du THEIL SUR HUISNE et de THIRON GARDAIS. Et au cours de l'année 2017, pour le site de NOGENT LE ROTROU Ces bacs nous ont été fournis par **RECYLUM**, l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.



⇒ Conteneurisation de la collecte du Verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculo squelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte à porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM, nous avons distribué **3 231 des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou au cours de l'année 2016.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchetteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchetteries du SICTOM.



2. Actions engagées au cours de l'année 2017

⇒ Réaménagement de la déchetterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
Signalétique + dispositif antichute



Réhausses des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**
- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**
- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

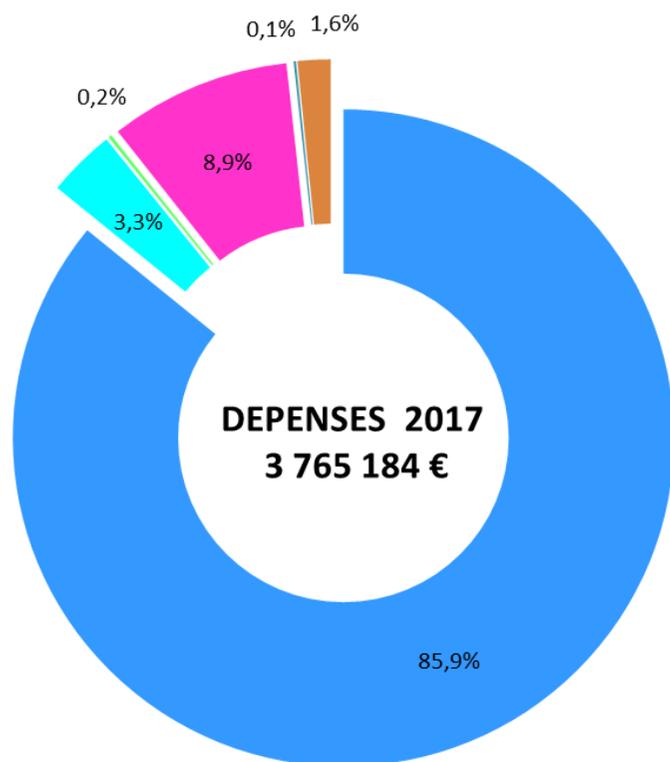
Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Convention de coopération	Agglomération du Pays de Dreux - SOMEL/ Chartrains Métropole/ les Syndicats	Juin 2011 à déc 2018	le tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	CITEC environnement	Oct 2015 à oct 2019	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage des déchetteries de Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais, Charbonnières et du Theil-sur-Huisne	Régie directe			Des employés des communes de Nogent, Thiron, Authon et de la CC du Val d'Huisne sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	NCI Environnement	Février 2016 à février 2020	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	PLASTIC OMNIUM	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECUPERATION	Juillet 2014 à juillet 2017	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants.

B. LES DEPENSES (compte administratif)

- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016	Année 2017	évolution
prestations de services	3 192 499 €	3 233 941 €	+ 1,3%
dépenses courantes	130 446 €	125 692 €	-3,6%
taxes et assurances	7 085 €	6 352 €	-10,3%
charges de personnel	298 280 €	334 208 €	+12% *
Intérêts des emprunts	6 299 €	4 394 €	-30,2%
dotation aux amortissements	60 177 €	60 597 €	+0,7%
TOTAL	3 694 786 €	3 765 184 €	+1,9%
Coût COMPLET par tonne	181,45 €/tonne	187,26 €/tonne	+3%

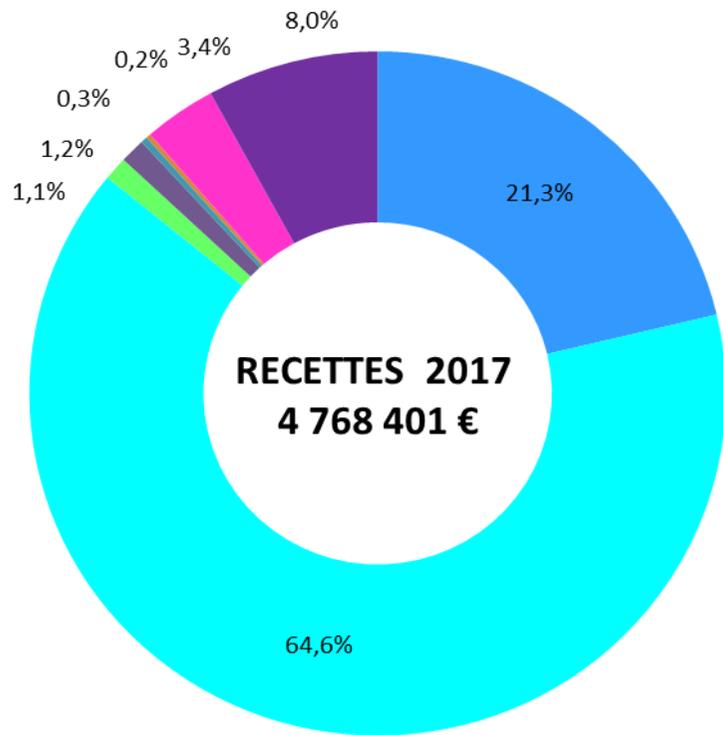
Le **coût complet** est calculé or déduction des subventions et autres recettes.

Le Coût complet de gestion des déchets ménagers en 2017 est de **187,26 € / tonne** soit **109,88 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2017 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 89,85 € / hab (à titre indicatif, la TEOM moyenne prélevée en Eure et Loir en 2013 était de 105,30 € / hab)

On constate une augmentation des dépenses totales de +1,9% et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +3%.

C. LES RECETTES



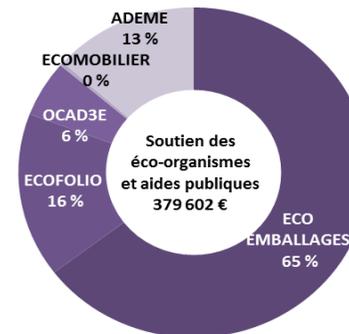
- résultat reporté
- participations des CDC
- redevance spéciale
- reversement du SOMEL
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016	Année 2017	évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	942 106 €	1 015 680 €	+ 8%
Participation des CDC	3 183 912 €	3 078 712 €	-3%
Redevance spéciale	62 335 €	53 103 €	-15%
Reversement du SOMEL	54 146 €	55 578 €	+3%
Régies	11 992 €	14 890 €	+24%
Autres recettes	6 524 €	10 177 €	+56%
Vente de matériaux	147 263 €	160 659 €	+9%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	402 187 €	379 602 €	-6%
TOTAL	4 810 465 €	4 768 401 €	-1%

REGIES	
TOTAL	14 890 €
Vente de composteurs	1 239 €
Vente de sacs pour déchets verts	1 990 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	11 661 €

VENTES DE MATERIAUX	
TOTAL	160 659 €
Verre	16 915 €
Papiers	22 771 €
Plastiques	15 477 €
Métaux	6 343 €
Cartons	47 719 €
Ferrailles	23 618 €
Cartons	24 614 €
Batteries	3 202 €

Collectes Sélectives (Verre, Papiers, Plastiques, Métaux, Cartons)
 Déchetteries (Ferrailles, Cartons, Batteries)



ECO EMBALLAGES :	245 393 €
ECOFOLIO :	61 115 €
OCAD3E :	20 908 €
ECO TLC :	0 €
ADEME :	50 850 €
ECOMOBILIER :	1 336 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers



DEPENSES COLLECTES	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	881 176 €	868 364 €	885 619 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	123 578 €	124 763 €	124 380 €
• Location et maintenance des bacs verre		17 475 €	71 154 €
• SOMEL (transfert, traitement des OM)	1 302 854 €	1 226 389 €	1 225 074 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	113 359 €	139 788 €	120 539 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	24 806 €	28 093 €	29 866 €
• Collecte du verre en PAP	15 866 €	28 017 €	35 486 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	13 003 €	17 041 €	18 596 €
• Tri (papiers, emballages/papiers)	100 706 €	187 447 €	166 620 €
• Tri cartons	5 605 €	5 741 €	5 564 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)		25 164 €	25 164 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)		0 €	2 304 €
• Communication / sensibilisation tri	16 216 €	22 103 €	18 715 €
TOTAL DEPENSES	2 597 169 €	2 690 385 €	2 729 081 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	0 €	29 652 €
• Aménagement de dalles pour Points d'apport volontaire	0 €	276 €	0 €
TOTAL DEPENSES	0 €	276 €	29 652 €

RECETTES COLLECTES	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	324 238 €	293 102 €	245 393 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	32 915 €	0 €	61 115 €
valorisation verre	24 996 €	33 082 €	16 915 €
valorisation papiers	32 179 €	35 119 €	22 771 €
valorisation emballages ménagers	43 372 €	43 671 €	64 709 €
valorisation cartons commerçants	4 946 €	4 366 €	4 830 €
Remboursement SOMEL	25 469 €	54 146 €	55 578 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	1 770 €	2 037 €	1 990 €
TOTAL RECETTES	489 885 €	465 523 €	473 301 €
INVESTISSEMENT			
Eco-Emballages	0 €	0 €	0 €
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ **En fonctionnement** : les dépenses relatives à la collecte ont **augmenté de 1,5%** par rapport à l'an passé.

Néanmoins, nous pouvons noter quelques observations :

- Stabilité de la **dépense liée au SOMEL** par rapport à 2016 (-0,1 %) : bien que le prix unitaire de l'incinération ait augmenté (+4,8%) appliqué à la diminution de notre tonnage d'ordures ménagères de l'année précédente, la dépense reste stable cette année.
- 2017 est la première année complète de facturation de la dépense liée à l'équipement en **bacs à roullants** de la population Nogentaise, pour la **collecte du verre en porte à porte**, pour environ 71 000€.
- **Achat de sacs jaunes** pour remplacer les modules bacs pour la collecte en mélange des emballages et papiers en porte à porte, sur les communes de Nogent le Rotrou et de Margon, à hauteur de 25 000€,
- Diminution de la **dépense relative au tri** s'explique par le fait que l'année 2016 comptabilisait 15 mois de prestations. Il faut noter néanmoins, que depuis le passage au Biflux, le montant de la prestation de tri sur le flux en mélange (emballages/papiers) est d'environ 15% supérieur au tri en flux séparés.
- Les **dépenses de communication** ont légèrement diminuées mais reste dans la moyenne des années passées, puisqu'il faut sensibiliser les usagers sur les **modifications des consignes de tri** qui sont intervenues récemment.

⇒ **En investissement** : L'achat de **colonnes pour la collecte sélective** en remplacement des colonnes incendiées sur plusieurs points tri.

⇒ Les **recettes** relatives à la collecte ont **augmenté de 1,7%** par rapport à l'année précédente.

- La **recette de CITEO** pour la collecte des emballages sont une nouvelle fois en régression cette année. Elles ont diminué de plus de 16%. Nos efforts de tri stagnent. La population diminue par conséquent les performances qui servent d'assiette au calcul de la subvention sont en diminution. Et la qualité du tri reste moyenne. Les *objectifs de valorisation étant de plus en plus stricts, nous ne devons pas relâcher nos efforts en matière de tri. Nous devons renforcer notre communication, pour motiver les habitants à trier encore plus, si nous souhaitons conserver ce niveau d'aide.*
- La **recette de CITEO** pour la collecte des papiers, qui n'avait pas été perçue en 2016, l'a été sur 2017. De ce fait, nous avons sur l'année 2017, deux années de perception.
- Les recettes issues du rachat des matériaux sont plus ou moins fluctuantes suivant le déchet concerné : cartons de la collecte sélective, papiers, verres, plastiques et briques ont diminué alors que l'aluminium, l'acier, et le gros de magasin ont augmenté par rapport à 2016.
- Cette année encore, le SICTOM a reçu un **versement exceptionnel du SOMEL**, en conséquence du trop-perçu sur la prestation de traitement des ordures ménagères de l'année 2016 (suite à la diminution du tonnage des ordures ménagères incinérées).

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2017 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETTERIES

DEPENSES DECHETTERIES	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT			
Déchetterie de Thiron-Gardais			
Personnel	18 420 €	16 794	17 334 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 015 €	5 644 €	7 665 €
Collecte et traitement des déchets	85 651 €	106 880 €	105 423 €
Déchetterie de Charbonnières			
Personnel	17 787 €	16 983 €	18 368 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	3 383 €	5 117 €	5 724 €
Collecte et traitement des déchets	75 027 €	86 952 €	71 656 €
Déchetterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	64 741 €	70 034 €	73 652 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 901 €	6 924 €	6 230 €
Collecte et traitement des déchets	227 423 €	253 336 €	268 286 €
Déchetterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	28 496 €	11 767 €	28 886 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	4 654 €	6 020 €	6 178 €
Collecte et traitement des déchets	78 359 €	92 371 €	98 016 €
TOTAL DEPENSES	616 857 €	678 822 €	710 418 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchetterie de Thiron	437 517 €	56 160 €	256 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	1 980 €	2 364 €	507 127 €
Aménagement déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Le Theil sur Huisne	2 189 €	0 €	6 416 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	44 346 €	66 €	649 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	81 €	66 €	62 189 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	66 €	104 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil sur Huisne	474 €	66 €	104 €
TOTAL DEPENSES	486 587 €	58 788 €	576 845 €



En fonctionnement

⇒ Une légère **Augmentation des frais de fonctionnement des déchetteries** par rapport à l'année précédente.

⇒ Les **coûts de collecte et de traitement** des déchetteries ont augmenté, essentiellement dû à l'augmentation des tonnages et à l'application des nouveaux tarifs suite au renouvellement des contrats de collectes intervenus au cours de l'année 2016.

⇒ On constate une forte augmentation des **dépenses de personnel** : concerne le remboursement des salaires de l'agent qui est mis à disposition par la CDC des Collines du Perche Normand, celle-ci n'ayant facturé que 6 mois d'activité au lieu de 12 en 2015. Par conséquent, le solde de l'année 2016 a été réglé en 2017.

En investissement

Les dépenses d'équipement correspondent aux :

⇒ Travaux de rénovation de la déchetterie de CHARBONNIERES : travaux de génie civil, local gardien, local DDS, électricité, clôtures, portails, espaces verts, ... ainsi que les honoraires de l'AMO, du contrôleur technique et du coordonnateur SPS.

⇒ Travaux de réfection de la clôture de la déchetterie du Theil sur Huisne ainsi que la réalisation d'une dalle bétonnée pour agrandir l'aire de stockage des déchets toxiques et des déchets électriques.

⇒ Signalétique pour les autres sites.

RECETTES DECHETTERIES	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	10 190 €	8 842 €	11 661 €
Rachat de la ferraille	5 400 €	12 822 €	23 618 €
Rachat des batteries	0 €	0 €	3 202 €
Rachat des cartons	11 893 €	18 203 €	24 614 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	13 233 €	27 725 €	20 908 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	0 €	0 €	1 336 €
TOTAL RECETTES	40 717 €	67 592 €	85 339 €
INVESTISSEMENT			
Subvention Ademe	22 403 €	0 €	124 555 €
Subvention Conseil Départemental 61	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	22 403 €	0 €	124 555 €

En fonctionnement, on constate une **augmentation des recettes** issues de la gestion des déchetteries, qui s'explique par :

- ⇒ L'augmentation des recettes issues de la **vente des ferrailles et cartons**
- ⇒ Nouvelles recettes provenant de la vente des **batteries**, et le **soutien d'ECOMOBILIER** pour la collecte des meubles,
- ⇒ Augmentation de la recette provenant de la **régie du dépôt des professionnels en déchetterie**.
- ⇒ En contrepartie, légère diminution des recettes provenant de l'OCAD3E (**collecte des D3E**)

En investissement, nous avons perçu le solde de la **subvention allouée par l'ADEME** dans le cadre des travaux de rénovation des déchetteries de THIRON GARDAIS et de CHARBONNIERES.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT			
Programme Local de Prévention			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	987 €	2 229 €	17 037 €
Eco exemplarité des collectivités	300 €	0 €	57 €
Sensibilisation du public	6 925 €	2 278 €	862 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	40 €	1 958 €	2 208 €
Prévention qualitative	29 €	0 €	114 €
Prévention des entreprises	1 500 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales	1 085 €	7 209 €	7 797 €
Rémunération personnel	31 748 €	29 389 €	37 198 €
TOTAL DEPENSES	42 614 €	43 063 €	65 273 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €

⇒ Les dépenses **de prévention** correspondent aux dépenses relatives au personnel, et aux charges liées aux différentes actions entreprises en 2017 dans le cadre du Programme Local de Prévention. A noter : nous avons rémunéré deux chargées de mission prévention en doublon durant les deux derniers mois de l'année pour assurer la clôture du PLP et le lancement du CODEC.

RECETTES PREVENTION	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel			
Subvention Conseil Général 61	0 €	0 €	0 €
Subvention ADEME Basse Normandie	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Général 28	0 €	0 €	0 €
Subvention ADEME Centre	0 €	0 €	0 €
Régie « vente de composteurs »	1 060 €	1 113 €	1 239 €
Programme local de prévention			
Subvention ADEME Centre	20 340 €	81 360 €	50 850 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC	3 551 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	24 951 €	82 474 €	52 089 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €

Ont été perçues en 2017 :

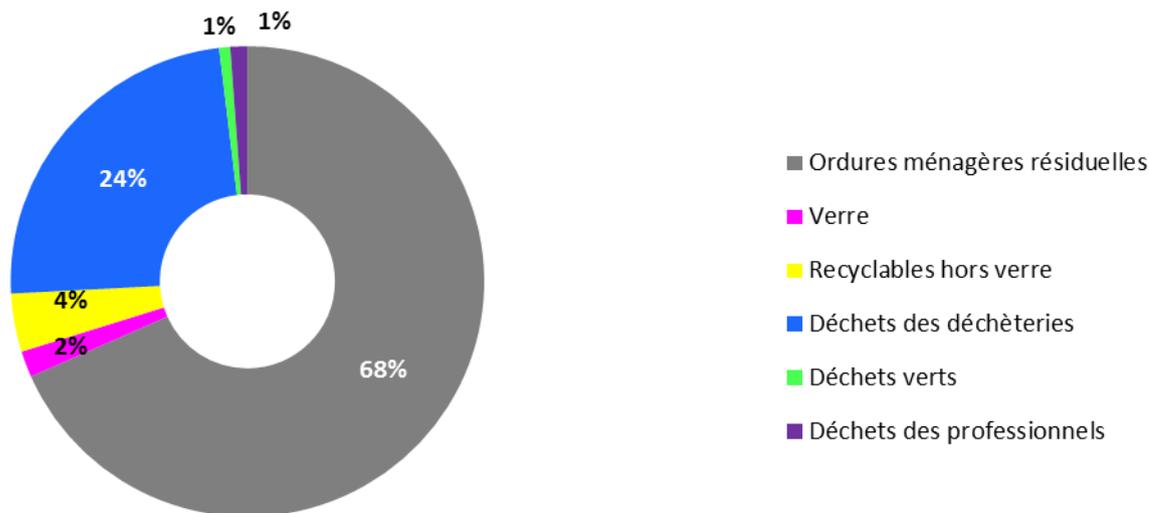
- ⇒ La subvention de l'**ADEME** pour la 5^{ème} année du Programme Local de Prévention,
 - ⇒ La recette issue de la **vente des composteurs**.
- Aucune subvention d'**ECOTLC** (éco-organisme qui gère la collecte des textiles) cette année, car aucune action n'a été menée pour la promotion de la collecte des textiles.

E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2016)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

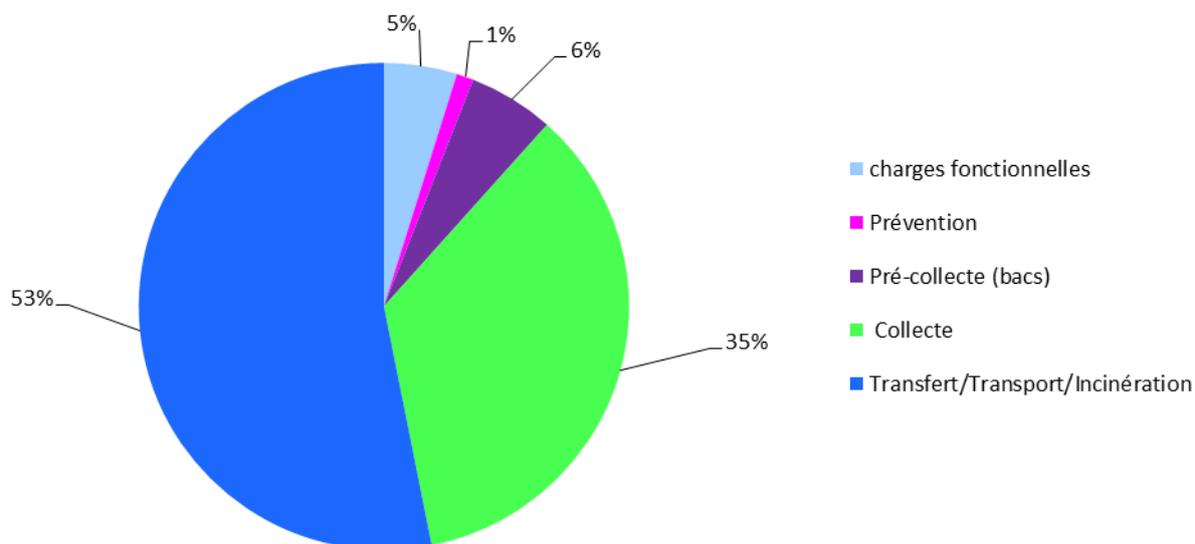
Au moment, où nous rédigeons ce rapport, la matrice « *compta coûts* » de l'année 2017 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2016.

⇒ Coût du service par flux de déchets



Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 92% du coût du service d'élimination des déchets

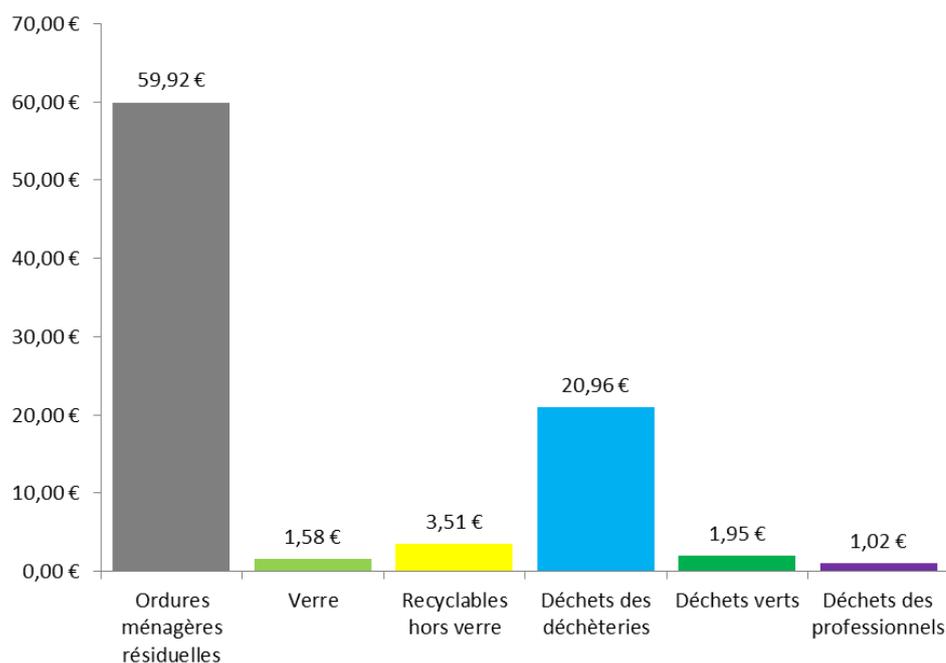
⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »



Le flux « ordures ménagères » représente **68% des dépenses** du SICTOM. La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement (participation au SOMEL) représente 53% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 35% du total.

⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



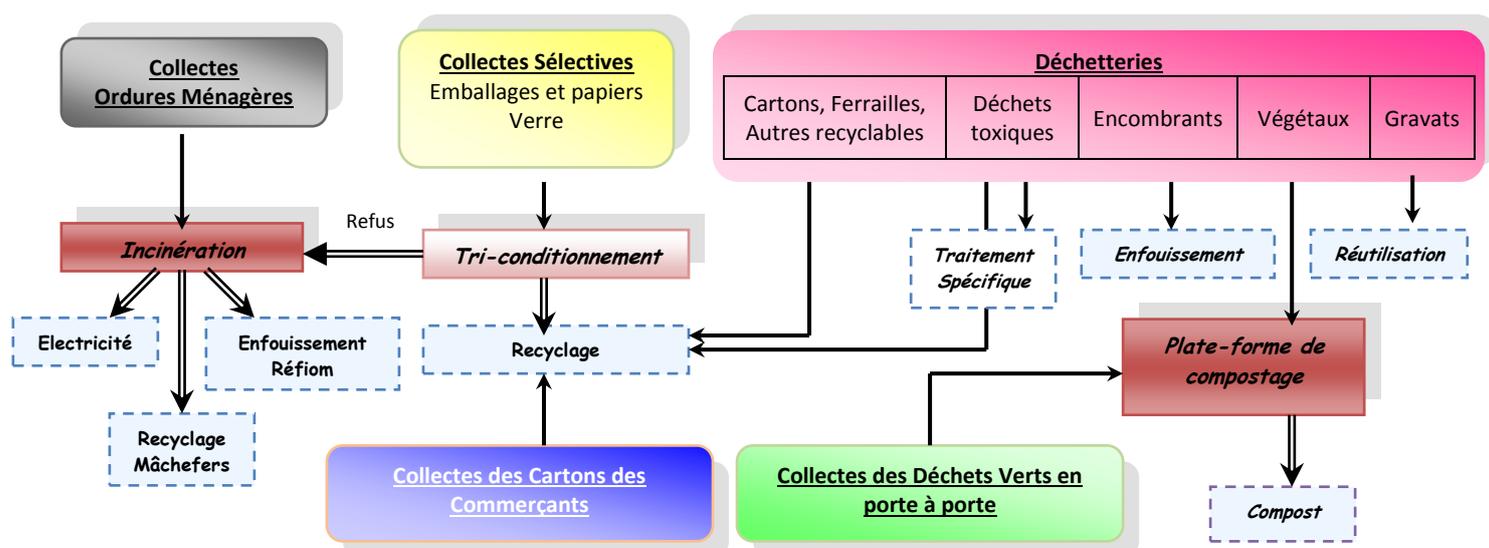
Les OM coûtent **59,92 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 5,09€ / hab et les déchetteries 20,96€/hab.

Comparaison aux données nationales :

COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOOTS 2016		Coût national médian collectivités rurales Enquête ADEME 2014	
	€ HT / hab	€HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	79,37 €	152,14 €	76 €	200 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	54,43 €	229,26 €	46 €	250 €
Verre	1,34 €	43,39 €	1 €	66 €
Recyclables hors verre	2,46 €	83,91 €	3 €	385 €
Déchets des déchèteries	19,41 €	89,09 €	23 €	136 €

4^{ème} PARTIE : SYNTHESE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTÉS

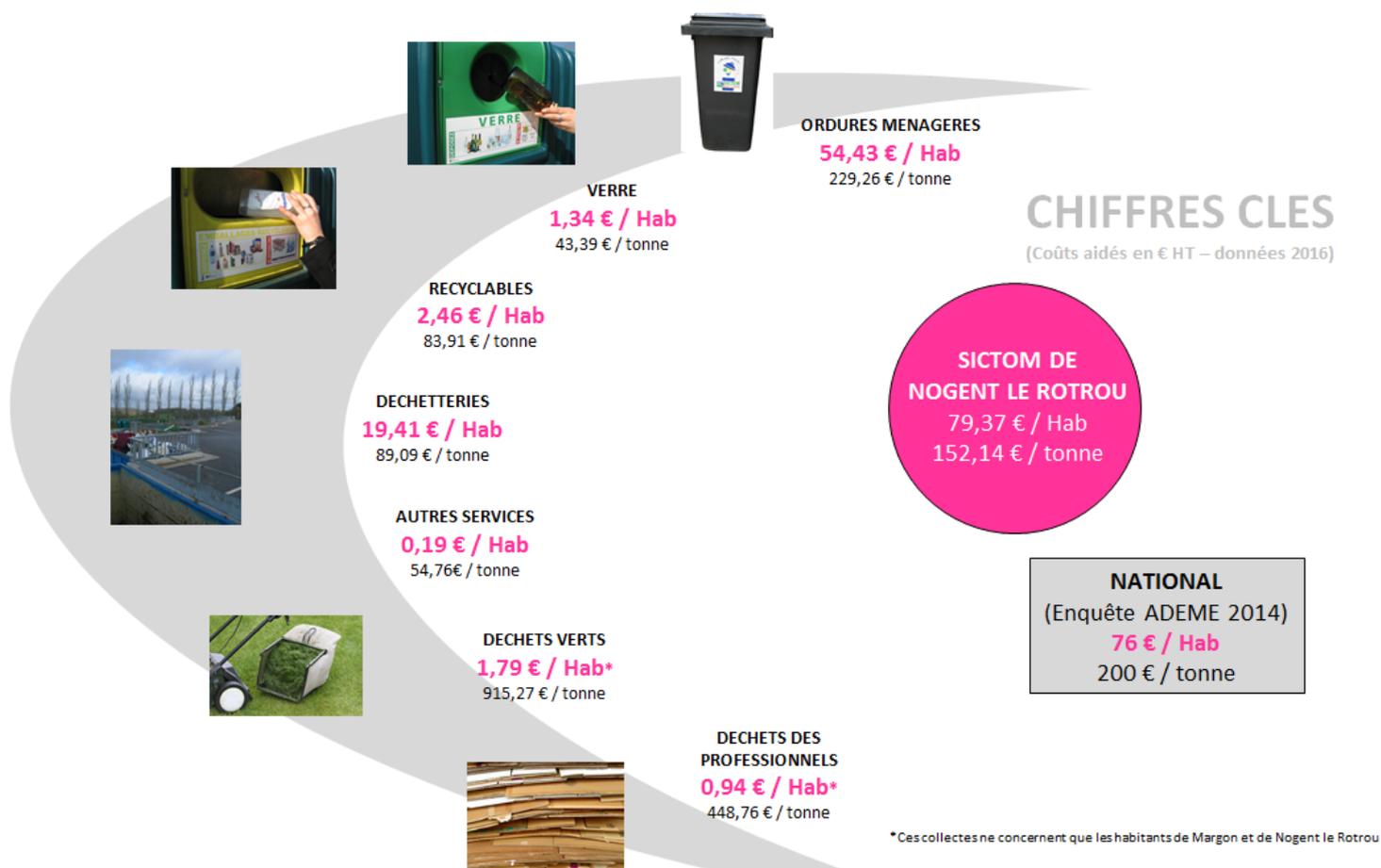
Tonnages collectés	2015	2016	2017
Collecte ordures ménagères	8 756 t	8 389 t	8 318 t
Collecte sélective	2 215 t	2 178 t	2 188 t
Collecte DV PàP	24 t	23 t	25 t
Collecte en déchetteries	9 194 t	9 773 t	9 576 t
TOTAL	20 189 t	20 363 t	20 107 t
Production par habitant	572,28 kg/hab	583,27 kg/hab	586,81 kg/hab
<i>population</i>	<i>35 278 hab</i>	<i>34 912 hab</i>	<i>34 265 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2017 est de **586,81 kg / hab**.
Le ratio par habitant a augmenté de 0,6% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2017	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2013*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2013*)
Production moyenne de DMA	586,81 kg / hab	591 kg /hab	573 kg / hab
Collecte ordures ménagères	242,75 kg / hab	250 kg / hab	269 kg / hab
Collecte sélective	63,86 kg / hab	70 kg / hab	76 kg / hab
Collecte en déchetteries	279,47 kg / hab	241 kg/hab	198 kg / hab

* Enquête ADEME 2013 issue des données 2012

C. LES COUTS



ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO-ORGANISMES)

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire

		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
CDC du PERCHE					
Argenvilliers	Salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Authon du Perche	Gendarmerie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Salle des fêtes		1,5 m ³		
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Bethonvilliers	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Brunelles	Station d'épuration	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Camping bois Jahan	3 m ³	1,5 m ³		
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	3 m ³	2,5 m ³	5,6 m ³	5,6 m ³
Charbonnières	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³		
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudray au Perche	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Gaudaine	Place du cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Margon	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Lidl parking	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³		4 m ³	5,6 m ³
	Leclerc parking	3 m ³	2,5 m ³		6 m ³
		3 m ³			6 m ³
	La Flamandière	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4m3
	base de loisirs	3 m ³			6 m ³
Miermaigne	D368 chem Bellevie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Soizé	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Souancé au Perche	Plan d'eau	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Bomer	Sortie Bourg	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Trizay	Place centrale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Vichères	Rue de la gare	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		30	29	26	28
CDC PERCHE REMALARDAIS					
Condeau	Sortie Bourg direct Nogent	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		1	1	1	1
CDC PERCHE THIRONNAIS					
Chassant	Rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Combres	Cimetière	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Coudreceau	D351 à coté école	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Croix du Perche	Chemin des écoles	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Fréigny	Place de la Mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Happonvilliers	Rue de Panama	4 m ³		4 m ³	5,6 m ³
Marolles les Buis	Place de la Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Promenade	3 m ³	1,5 m ³		
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Déchetterie	3 m ³	1,5 m ³		
		14	13	12	12
CDC VAL D'HUISNE					
Bellou le Trichard	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Ceton	la Poste	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
			2,5 m ³		
	salle communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue Jean Moulin	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue Barentin	3 m ³		4 m ³	5,6 m ³
Gemages	Sortie Bourg direction St Germain	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
La Rouge	Sortie Bourg intersection D11 D 635	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Le Theil / Huisne	rue de la Matteau	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4 m ³
			2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	rue du Stade	3 m ³	2,5 m ³		
	lieu dit Les bruyères	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Déchetterie	3 m ³	3 m ³	4 m ³	6 m ³
		rue des Ponts	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³
	Rue de la Pelzinière	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
l'Hermitière	D211/D936	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Mâle	Les Boulets	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Agnan/Erre	Cimetière	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Germain de la Coudre	salle communale	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		21	22	21	21

CDC PERCHE GOUET					
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Eco marché	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		3 m ³	3 m ³		
	rue du Perche	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Chapelle Royale	Caserne pompiers	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Les Autels Villevillon	D372 / Mairie	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Frazé	salle communale	4 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Luigny	sortie bourg étang	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Moulhard	Rue de Luigny	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
Montigny le Chartif	Cimetière	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
		11	11	10	10
CDC PERCHE SUD					
Dancé	D283	4 m ³	4 m ³	4 m ³	5,6 m ³
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	2 x 5,6 m ³
		2	2	2	3
		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
(cdc du Perche)	CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU				
	Les serres rue du Bel ébat	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place Sully	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	AV Charles DeGaulle	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Rue Culioli	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place Churchill	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Centre de secours	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Rue George Bizet	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place du 11 août	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place des viennes	4 m ³	4 m ³	4 m ³	4 m ³
	Parking de la Gare	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Parking école av Kennedy	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Inter av Kennedy	3 m ³	1,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Rue du Perche	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	CC Gauchetières	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Parking rue R Brizard	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	
	Place St Pol		2,5 m ³	3m3	
	Caserne UIISC	3 m ³	1,5 m ³		
	Rue de la Touche	3 m ³	2,5 m ³	4 m ³	5,6 m ³
	Rue Léo Lagrange	3 m ³		4 m ³	
	Déchetterie	4 m ³	4 m ³	4 m ³	6 m ³
				4 m ³	6 m ³
		19	19	20	7
		98	97	92	82
		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
91 points tri	total colonnes	195		174 colonnes	
		colonnes bois	colonnes enterrées	colonnes plastiques	

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Aspects financiers	
					Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d' ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2017	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	<ul style="list-style-type: none"> • soutien lié à la performance de tri • recettes issues de la vente matériaux
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d' ECOFOLIO	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2017	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE	Convention signée avec COREPILE en 2003	collectés en Fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	<i>Pas de soutien</i>
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEMES, ECOLOGIC, RECYLUM	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES . Pour les lampes : Convention signée en 2007 avec RECYLUM Dernières Conventions en cours jusqu'en 31/12/2020	Récupération sur les 4 déchèteries depuis. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> • soutien financier à la tonne récupérée et traitée • soutien à la communication
Lampes						

Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d' ECO TLC	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2019.	Colonnes mises en place par le RELAIS et ECOTEXTILES	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat		Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		REP créée avec l'agrément d' ECO DDS en avril 2013	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée au plus tôt au cours de l'année 2017	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - <i>Adhésion Eco DDS prévue en 2018</i>
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec ECO MOBILIER en février 2017 (contrat CTCM)	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants. 1 Benne sera dédiée sur 1 déchèterie dès l'automne 2017 - montée en puissance progressive sur tous les sites par la suite	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants/ferrailles/bois A partir de 2018 (site de Nogent) et 2019 (autres sites) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Depuis février 2017 : • soutien financier à la tonne valorisée • soutien à la communication

INFORMATION :



et

ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former



GLOSSAIRE

CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PEDMA : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes